

Beaucoup d'obstacles parsèment les chemins de l'éducation artistique

Sur le terrain de l'éducation, l'espace médiatique ne bruisse que de la question des rythmes scolaires des enfants, réforme en soi très légitime mais qui s'est mal enclenchée... pour finalement se retrouver combattue, tant par les enseignants (qui n'ont jamais vu d'un bon oeil que les collectivités empiètent sur leur domaine, ni que leur propre rythme soit réformé sans avantage financier à la clé)... que par nombre de collectivités obnubilées par la question du financement du dispositif, ce que l'on peut comprendre puisque l'aide de l'Etat ne durera que deux ans seulement... La question budgétaire est donc devenue centrale, en empêchant toute réflexion locale sur l'intérêt de plans éducatifs territoriaux. Dur dur de vouloir réformer en période de crise...

De ce fait, doit-on admettre que la question de la généralisation de l'éducation artistique dans le temps scolaire soit déjà derrière nous (comme l'est la structure interministérielle auprès du Premier Ministre qui devait piloter cette politique) ? Le rapport de la consultation (menée au pas de charge du 21 novembre au 7 décembre) a eu le mérite d'exister et de rendre compte de l'existant (souvent riche) et des attentes des acteurs : "Il a le mérite de la vitesse et de la densité", estime Yves Pérennou dans la Lettre du spectacle (n° 311) mais "ne va jamais jusqu'au fond des sujets".

Et c'est vrai qu'il convient de mieux définir et faire valider les "parcours" d'éducation artistique et culturelle, notion désormais inscrite dans la loi d'orientation sur la refondation de l'école (une avancée qu'il faut saluer en soi), de développer les formations, de faciliter l'intervention des artistes (et donc des intermittents au sein des établissements scolaires), ou encore de densifier un réseau de pôles de ressources. Nous aurons l'occasion de reparler prochainement de tout cela, car avec un certain nombre d'enseignants, de chercheurs et d'artistes, il nous semble qu'une initiative mérite d'être prise auprès du grand public pour que ce fameux "plan national pour l'éducation artistique et culturelle" promis par François Hollande ne fonde pas comme neige au soleil...

Les quatre territoires " prioritaires " choisis comme terrains d'expérimentation pour la généralisation l'an prochain ont été annoncés le 12 février aux DRAC : le Nord Pas de Calais, l'Auvergne, la Seine Saint Denis, la Moselle ou la Meurthe-et-Moselle. Cela dessine la perspective d'une territorialisation centrée en premier lieu sur l'appel à projet en direction des structures artistiques (notamment en Nord Pas de Calais et Seine Saint Denis) , sans peut-être un investissement fort de l'Education nationale qui aurait été souhaitable.

Certes, quelques moyens supplémentaires (+ 8 %) ont été annoncés par la ministre de la culture pour accompagner le plan d'actions attendu. Le fait qu'ils dépendront du même programme que celui consacré à l'action culturelle peut malgré tout poser problème dans certaines DRAC dans les répartitions qui seront effectuées.

Et puis dans le même temps la subvention 2013 du Ministère de la culture aux Conservatoires municipaux (ou d'agglomérations) va baisser de 25% (cf. la lettre envoyée le 23 janvier puis la motion des Directeurs des Conservatoires de musique, danse et théâtre (CRR et CRD) adhérents à « Conservatoires de France » à la ministre de la Culture. Si les régions s'étaient

emparées de la loi de 2004 et avaient accepté le transfert des crédits de l'Etat pour les cycles d'orientation professionnelle, sans doute les Conservatoires ne vivraient-ils pas pareil désengagement aujourd'hui..

Et qu'en est-il du monde associatif ? le Printemps des Poètes va certes se dérouler encore en 2013 mais il a été menacé par un retrait de 60 000 € en 2012 de la part du ministère de l'Éducation Nationale. Les JMF ("Elèves au concert") ont de quoi s'inquiéter, tandis que l'ANRAT (parcours Transvers'Arts) ne sait pas de quoi sera fait son avenir à l'expiration de sa convention fin 2013 (la DGCA doit en effet faire 400 000 euros d'économies sur ce sujet si prioritaire). Leur point commun est pourtant de proposer des actions reconnues par tous en éducation artistique, des formations et des espaces de réflexion.

Alors l'heure n'est pas à baisser les bras, mais plutôt à exercer, chacun de la place qui est la sienne, la vigilance nécessaire pour que cette belle cause avance dans le bon sens.

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n°380](#) (21/02/2013)

Les contributions de la concertation sur l'Education artistique et culturelle

Le rapport du comité national de la consultation sur l'éducation artistique et culturelle : « *pour un accès de tous les jeunes aux arts et à la culture* » sera consultable fin décembre 2012. D'ici là vous pouvez lire un certain nombre de textes émanant de multiples « organismes contributeurs » (plus ou moins représentatifs) sur le [site dédié](#) du ministère de la culture. Il y en a dorénavant une cinquantaine sur le site (aucun émanant d'association d'élus hélas), mais beaucoup produits par les professionnels :

- les DAC (et notamment la [FNADAC](#)), les agences culturelles régionales et [départementales](#), [Culture & Départements](#), les [Conservateurs de collections](#), les [Bibliothécaires](#)...
- les [Centres chorégraphiques](#), [CDC](#), [Pôles Cirque et arts de la rue](#),
- des intervenants ([écrivains](#), [auteurs littérature jeunesse](#), [architectes](#))
- des syndicats des structures de spectacle vivant ([SYNAVI](#))
- les centres de formation ([Conservatoires de France](#), [CFMI](#), [FFEM](#), [THEMAA](#), [CND](#).)
- des centres de ressource ([CNDP](#))
- des enseignants engagés ([ANRAT](#)), des associations de parents ([APAPS](#)) et représentants de jeunes ([ANACEJ](#))
- des associations dédiées ([Kyrméa/Passeurs d'images](#) ; [Pôles régionaux d'éducation à l'image centres musicaux ruraux](#) ; [JMF](#) etc. ;
- des associations de jeunesse et d'éducation populaire : [batteries-fanfars](#), [REMPART](#), [amis des musées](#)...

Au hasard de ces lectures, on repère de nombreuses expériences intéressantes, comme par exemple les médiateurs culturels dans les lycées et les universités d'Ile-de-France à l'initiative d'ARCADI ([ici](#)), ou encore des ateliers numériques dans des lycées agricoles ([ici](#)). D'autres contributions spontanées ne figurent pas sur le site du ministère, mais souvent sur des blogs (cf. ici celle de [J.G. Carasso](#)).

Parallèlement a été publié dans la presse le projet de loi « pour la refondation de l'école » de Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale. Son article 9 indique que « l'éducation artistique et culturelle comprend un parcours organisé tout au long de la scolarité des élèves qui leur permet d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, de pratiquer les arts, de découvrir des œuvres, des artistes, des monuments et des lieux à caractère artistique et culturel ». Il pourra s'inscrire "dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes oeuvrant dans le domaine artistique et culturel".

Pour l'instant, on ne peut que se réjouir que cet projet d'article de loi reconnaisse la valeur des pratiques artistiques, de la découverte des œuvres ainsi que la notion de parcours organisé tout au long de la scolarité...On verra dans quelques mois ce qu'il ressort de tous ces avis et contributions, du cadre méthodologique et des moyens qui seront proposés...

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n°372](#) (12/12/2012)

"L'éducation artistique et culturelle, c'est maintenu ?"

Ce bon mot émane de Jean-Gabriel Carasso, à l'occasion d'une rencontre des rédacteurs d'une tribune paru dans [Libération du 9 octobre](#) (publié le jour même où François Hollande faisait à la Sorbonne son intervention sur l'éducation). Ce texte a été relayé par le blog/site internet "[Pour l'éducation artistique](#)" pour sensibiliser et mettre ce thème en débat dans l'espace public.

Alors qu'Aurélié Filippetti installe ce jour son « comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle », qui va être présidé par la journaliste et écrivaine Marie Desplechin, nous sommes actuellement encore dans une situation d'incertitude, compte tenu des travaux de « refondation » de l'école, des discussions en cours sur les rythmes scolaires ou encore du débat sur rôle des collectivités territoriales.

En effet, des inquiétudes fortes se manifestent sur l'écart possible entre le sens même de « l'éducation artistique et culturelle » tel qu'il a été formulé dans cette tribune... et ce qui semble se dessiner dans les décisions politiques en cours d'élaboration : un temps limité d'activités « culturelles » en dehors du temps scolaire, confié principalement aux collectivités territoriales.

A ce sujet, les maires, à travers l'AMF, l'AMGVF et l'AMRF, s'inquiètent du coût engendré par l'allongement du temps périscolaire préconisé (géré par les communes et non par l'Education nationale) qu'imposeraient les nouveaux rythmes scolaires (4,5 jours par semaine, l'école se terminerait à 15 h 30 mais les enfants ne seraient pas libérés avant 16 h 30 au minimum). Et l'étalement de la mesure sur deux années, annoncé le 20 novembre par le Président de la République lors du Congrès des Maires, n'y change pas grand-chose.

C'est pourquoi en complément des auditions de certaines associations par ce comité de pilotage national, et de la tenue des Assises nationales du collectif [Canopéea](#) le 8 décembre à Paris, les rédacteurs dudit texte se sont constitués en un *Collectif « pour l'éducation par l'art »*, pour faire entendre leurs préoccupations et leurs propositions, notamment la nécessité d'un espace-temps identifié au sein des programmes et des établissements. Leur souhait d'un observatoire/institut (pôle national de référence) de ces expériences "d'éducation par l'art", ou encore des formations et outils pour aider ces transformations.

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 369](#) (21/11/2012)

Refondation de l'école : ne noyons pas l'éducation artistique et culturelle dans un grand fourre tout culturel !

Après trois mois de concertation sur la refondation de l'école le rapport issu des travaux a été rendu vendredi au ministre de l'Education nationale par les quatre membres du comité de pilotage (la sociologue Nathalie Mons, la journaliste Marie-Françoise Colombani, l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers Christian Forestier, et le président de la Région Centre François Bonneau) avant les premiers arbitrages la semaine prochaine. Mardi 9 octobre, le rapport sera présenté officiellement à la Sorbonne, en présence de François Hollande qui doit fixer ses choix en vue d'une prochaine loi de programmation et d'orientation devant être présentée au conseil des ministres fin octobre.

Dans l'article que lemonde.fr consacre à ce rapport le 6 octobre, on y parle de l'introduction souhaitée de nouvelles pédagogies. L'idée est « *de rendre les élèves plus actifs, de les faire travailler en petits groupes et sur des projets* ». Célestin Freinet, Maria Montessori et les mouvements d'éducation nouvelle (CEMEA, etc.) seraient-ils enfin entendus après au moins 80 ans d'expérimentations ? En revanche, dans cet article, aucune mention du renforcement de l'éducation artistique et culturelle.

Comment celle-ci a-t-elle été traitée dans la concertation ? Elle faisait partie de l'une des quatre grandes thématiques, celle portant sur « la réussite scolaire » (aux côtés de la priorité au primaire, du socle commun ou du décrochage scolaire). Pour le Ministère, « il s'agit de faire en sorte que chaque élève puisse bénéficier d'un véritable parcours culturel, de l'école au lycée ; ce parcours pourrait intégrer simultanément enseignement, pratique et culture de manière à agir au mieux en faveur des publics qui n'auraient pas accès autrement aux œuvres et aux pratiques artistiques ».

On remarque cependant que l'artistique disparaît dorénavant du vocabulaire. Le 26 septembre, la rapporteuse de l'atelier sur l'éducation artistique et culturelle expliqua que ce terme, devenu obsolète, était désormais remplacé par celui d'éducation culturelle, qui comprend la culture technique et scientifique, la culture numérique et la culture artistique. Les deux premières me semblent tout à fait honorables, mais avec un terme aussi général et flou, le risque est grand de ne plus voir élever l'éducation artistique et culturelle au rang de priorité nationale, mais dilué dans un vague fourre tout qui serait marginalisé en regard des transmissions académiques.

Par ailleurs, l'appui de l'Etat auprès de l'ensemble des collectivités est nécessaire. Or [la fiche](#) réalisée par le Ministère de l'Education nationale est assez maladroitement à cet égard. Il est indiqué que les dispositifs développés par les académies s'appuient généralement sur des partenariats entre le ministère de l'éducation nationale et les collectivités locales, et plus particulièrement les Régions. Or les conventions avec celles-ci représentent 12 académies sur 26 (46%), et les conventions avec les conseils généraux sont au nombre de 43, soit près de 45%. Mais tout cela est pour en arriver au fait « qu'une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse devrait reposer sur un partenariat fort entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales - **en particulier les Régions** ». Cela sous-entend-il que les Régions s'intéresseraient dorénavant à l'EAC dans les écoles et les collèges, ou bien, autre hypothèse, que l'EAC serait prioritaire pour les seuls lycées dont s'occupent les Régions ?

Il y a donc de quoi être un peu inquiet, d'autant que la concertation hélas n'a pas été menée de front par les deux ministères (mais pourquoi les services du Premier Ministre ne l'ont-ils pas imposé ?), et que le Ministère de la Culture va maintenant lancer la sienne de façon décalée...

Certaines associations ont apporté de précieuses contributions dans le cadre de cette concertation. c'est le cas par exemple, dans le domaine des arts de la scène, des [propositions de l'ANRAT](#). L'association a suggéré un plan national d'éducation artistique et culturelle garantissant à chaque enfant un volume horaire de 108 h, soit ½ journée par semaine (dont 40h en présence d'un partenaire artistique et/ou culturel), avec un parcours de fréquentation des œuvres + des temps de pratique artistique, ainsi que la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel conçu à l'intérieur du temps scolaire. Il est proposé des commissions territoriales pour l'éducation artistique et culturelle, dont les travaux seraient mis en relation par une structure nationale interministérielle. Deuxième pan de cette proposition, une nouvelle définition du rôle de l'enseignant et de ses missions d'éducation et d'accompagnement des enfants, tous les enseignants devant pouvoir concevoir ou porter une démarche de projet et de parcours. Cela ne peut se faire sans un programme national de formation (pas uniquement des enseignants, mais aussi des partenaires artistiques), ainsi que la production d'outils pour fournir des ressources aux acteurs concernés.

De façon plus générale, une quinzaine de chercheurs et acteurs de l'éducation artistique et culturelle (dont je suis), d'ores et déjà rejoints par d'autres signataires, s'apprêtent à publier dans la presse nationale une tribune (nous en reparlerons ici). Car l'éducation artistique et culturelle, « c'est maintenant » (ou jamais) qu'il faut la promouvoir pour qu'elle soit prise au sérieux et obtienne droit de cité grâce à une politique forte de l'Etat (bien entendu aux côtés des collectivités territoriales, déjà largement engagées dans ce domaine).

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 363](#) (07/10/2012)

Le temps de travail des profs d'écoles de musique, un serpent de mer...

Cela va paraître très technique à certains... et pourtant c'est une ritournelle qui revient régulièrement dans les conservatoires de musique, de danse et de théâtre et dans les communes : un débat qui renvoie aussi à la conception que l'on a du rôle des professionnels œuvrant pour l'enseignement artistique dans la cité.

Le temps de travail des fonctionnaires territoriaux est bien de 1 607 heures par an pour tous (cela équivaut à 35 h/semaine). Or un décret pris il y a 20 ans (2 septembre 1991) a formalisé des statuts particuliers pour ce cadre d'emploi particulier, avec une durée de service *hebdomadaire* dérogatoire: 16h hebdo pour les professeurs d'enseignement artistique, et 20h hebdo pour les assistants spécialisés et assistants d'enseignement artistique. Ce qui conduit à une première question : comment articule-t-on cela avec l'obligation des 1 607 heures annuelles ?

Car s'ajoute à cela une autre question, celle des congés annuels. Ces agents territoriaux ne bénéficient d'aucune dérogation par rapport aux cinq semaines de congés payés, et pourtant... compte-tenu de l'importance des périodes pendant lesquelles leurs élèves sont eux en congés, ils ont souvent obtenu que les congés scolaires des élèves leur soient appliqués, au motif que les élèves conditionnent leur cadre de fonctionnement. Deuxième question : peuvent-ils avoir jusqu'à 17 semaines de congés ?

En outre, la jurisprudence a confirmé qu'il ne pouvait y avoir annualisation ou lissage du temps de travail par l'organe délibérant, même pour tenir compte des vacances scolaires entraînant la fermeture de l'école de musique où travaille un agent.

Ces pratiques expliquent que ces enseignants finissent parfois, du fait de leurs avantages sociaux, par être mal perçus dans les communes. On constate ça et là un accroissement des exigences des élus ou directions générales à l'égard de ces professionnels à qui on voudrait demander de quitter un peu leur tour d'ivoire (mais je vous rassure, certains le font depuis longtemps).

Du coup, dans certaines collectivités, on leur a parfois donné le même cadre de fonctionnement que les enseignants du premier degré, à savoir leur fixer 136 h annuelles « hors enseignement », étant précisé (décret du 26 novembre 1985) que « rien ne s'oppose à ce que la collectivité territoriale leur demande d'exercer une activité pendant les vacances *scolaires* dès lors qu'elle s'effectue dans le respect de leurs missions statutaires ».

L'Union nationale des directeurs de conservatoire (UNDC) a proposé en décembre 2007 une répartition (à hauteur des 1 607 heures dues par an) de l'activité de ces personnels (moyenne donnée à titre indicatif).

Pour un prof cela donne [cela](#) :

- l'activité d'enseignement : 16h x 35 semaines à soit 560 h ;
- la préparation des cours sur 35 semaines +le travail personnel de leur instrument à 794 h ;

- la participation à l'encadrement de l'action culturelle de l'école (encadrement des élèves pour la préparation des auditions, de leurs concerts, participation aux résidences...) : 1,5 h hebdo x 35 semaines à 52h ;

- le travail de recherche et de suivi de l'activité (musicale etc) : 1,5 hebdo x 35 semaines à 69h ;

- la préparation et participation aux différentes évaluations à 67h ;

- la concertation pédagogique (réunions, groupes de travail sur projets) : 3,5h/mois sur 10 mois à 35h ;

- l'activité de conseil et de ressources auprès des élèves, de leurs familles, du milieu associatif et professionnel (orientation, appui technique, choix de programmes et projets) : 3h/mois sur 10 mois à 30h.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 16 novembre 2009, a considéré que la préparation d'activités d'assistance et d'enseignement constituait « *l'accessoire nécessaire des obligations de service hebdomadaire* » de ces personnels, et estimé ainsi que les horaires attachés au poste d'assistant territorial d'enseignement artistique, fixé par la collectivité en question à 37h30 hebdo (20h d'enseignement + 17h30 de préparation dans l'école) *ne pouvaient être qualifiées d'heures supplémentaires*.

C'est bien le Règlement intérieur qui fixe la répartition du temps de travail, dans le respect du droit de la fonction publique territoriale. Si par exemple celui du CRR d'Annecy indique que les enseignants suivent le calendrier scolaire et bénéficient des congés scolaires, conformément aux dispositions prises dans le cadre de l'ARTT, en revanche « ils participent, en dehors de leur temps de cours hebdomadaire imparti, à un certain nombre d'actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de leur action ». Ils perçoivent une prime de service réglementaire au titre de ces actions en dehors de leur temps de *face à face* pédagogique.

Au-delà de vides juridiques qui ont permis que se créent par le passé des usages jugés pas très équitables par les autres catégories de fonctionnaires territoriaux, c'est toute la question de la place du conservatoire dans la cité qui est en jeu. Elle interroge ce que doivent être demain les missions d'un professeur ou d'un assistant d'enseignant artistique, notamment les nécessaires missions d'action culturelle qui sont le nécessaire prolongement des missions d'enseignement proprement dites.

Ainsi je me suis souvent interrogé, dans une petite ville moyenne, sur les raisons de l'absence des profs de l'école de musique aux concerts donnés dans la ville... Mais ne généralisons pas, je connais aussi, *a contrario*, des profs passionnés par leur mission de transmission, très ancrés dans la vie artistique de leur cité, qui sont de vrais modèles pour les jeunes qu'ils entraînent dans leur passion !

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n°330](#) (20/12/2011)

Enseignements artistiques : une loi au milieu du gué, un chantier inextricable

Le Ministère de la culture a dû en faire l'amère constat : faute d'un travail de concertation suffisant en amont et d'un réel accompagnement par la suite (à ce titre, la première décentralisation concernant la lecture publique fait dorénavant plutôt office de modèle), la loi de 2004 n'a pu être appliquée dans sa totalité. Mais il faut se souvenir du contexte : sur une commande politique, chaque ministère devait faire des propositions de décentralisations, et la tentation était forte de « lâcher » ce qui était devenu ingérable au niveau de l'Etat...

Si la grande majorité des Conseils généraux s'est engagé (sans transfert de crédits) dans un processus d'état des lieux puis de rédaction de schémas départementaux des enseignements artistiques, en recrutant souvent un chargé de mission pour leur mise en oeuvre (cf. ici [le panorama](#) des schémas en novembre 2008), il n'en a pas été de même des Régions.

Celles-ci, qui intervenaient peu au préalable dans le financement des CNR (Conservatoires nationaux de région, à la charge principale des villes et agglomérations), se sont donc vues, de par la loi, chargées de l'organisation du CEPI, cycle d'enseignement « professionnel » initial.

commandant des études, ou en initiant des protocoles expérimentaux (c'est le cas pour deux régions, avec les conservatoires de Poitou-Charentes et Nord Pas de Calais), elles ont mis ensuite un préalable financier à l'application de la loi. Elles ont saisi la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC) et ont décidé de suspendre l'application de la loi, faute de la sortie des décrets d'application.

En effet, les Régions et l'État n'ont pu trouver d'accord sur le montant des crédits nécessaires pour garantir le développement du CEPI (dès lors que son contenu était imposé, le coût s'en trouvait fixé). La principale cause de la crise est venue de l'inadéquation des crédits devant être transférés par l'Etat pour la mise en place de ces CEPI et leur coût « réel », ou du moins le coût estimé par les Régions qui devaient les mettre en place. Les Régions avaient pour ce calcul une vision que l'Etat juge extensive en ce qui concerne le nombre d'élèves concernés. L'Etat avait quant à lui une vision beaucoup plus restrictive (adéquation des entrants par rapport à l'enseignement supérieur). Exemple en Rhône-Alpes : 1 000 élèves à 6 000 € (variable selon les besoins et les acquis), soit un besoin de 6 millions d'euros, d'après la Région...

La question des moyens financiers a donc plombé l'ambition initiale de cette loi qui devait apporter une meilleure cohérence territoriale. Car en soi, l'idée partait d'une bonne intention : clarifier qui fait quoi, et sortir d'une situation enchevêtrée où les engagements des collectivités étaient par ailleurs inégaux d'une région à l'autre.

Quatre ans plus tard, le [rapport de la sénatrice Catherine Morin-Desailly](#) sur la décentralisation des enseignements artistiques (juillet 2008), a permis à l'Etat de prendre conscience qu'il fallait revoir l'article 101 de la loi du 13 août 2004 pour ce qui concernait, non pas l'existence même du CEPI, mais l'articulation de son application.

Ce qui a prêté à confusion, c'est aussi ce terme « professionnel » dans le CEPI, qui était à l'interface de deux philosophies. S'agissait-il de formation professionnelle, ce qui justifiait

alors le choix de l'échelon régional comme échelon pertinent ? Mais le CEPI **n'est pas un diplôme « professionnalisant »** et ne peut donc s'inscrire dans le cadre des PRDF (plans régionaux de développement des formations professionnelles). Il s'agit davantage d'une « orientation professionnelle » proposée aux meilleurs élèves des structures d'enseignement artistiques (qui quant à elles sont et resteront avant tout des écoles formant de bons amateurs).

Du CEPI au POP : un changement de nom et de pilote ?

Dans les cartons du ministère (DMDTS) aujourd'hui, exit les CEPI (alors que les Régions n'ont jamais demandé à en être dessaisies), voici venir les **POP**, les **parcours d'orientation professionnelle**. On en revient à l'esprit premier, puisqu'il est question de transférer en priorité **aux communes ou agglos** les financements de l'Etat et donc le pilotage (éventuellement d'autres niveaux de collectivités « pourront » s'impliquer, ce serait négociable au cas par cas avec l'Etat).

L'élève pourrait valider des parcours, le [DNOP](#) (Diplôme national d'orientation professionnelle), créé par le décret du 16 juin 2005 et l'arrêté du 23 février 2007, étant conservé.

Mais les représentants des collectivités (notamment les Régions) ainsi que les professionnels (directeurs d'établissement et enseignants) restent partisans du CEPI, pour plusieurs raisons.

En effet, pour la première fois, une loi définissait de façon claire et égalitaire les contenus de préparation à un diplôme (750 h, donc un vrai engagement des élèves), en outre doté d'une approche très diversifiée : composition, culture, danse, environnement administratif... Le POP risquerait de recréer des inégalités (va-t-on en revenir au temps de la Médaille d'or du Conservatoire ?), avec des parcours plus ou moins riches selon que le conservatoire (la commune) aura des moyens (il pourra alors proposer 750 h) ou en manquera (il pourrait ne proposer alors que 500 h). Ce sont donc les élèves qui en feraient les frais. Avec un retour au financement par les communes, on peut s'inquiéter du financement futur des formations de haut niveau, par rapport aux autres pays européens. (« *je crains que le maire ne s'arrête à sa vision de proximité et au soutien à la seule pratique en amateur* », dit par exemple Eric Valette, le maire-adjoint à la culture d'Orléans).

Par ailleurs, au niveau de l'emploi, ce n'est pas le métier d'instrumentiste qui fournit le plus de travail. Or seule la « voie royale » est conservée : le DNOP ne conduira qu'au métier d'instrumentiste, alors que le CEPI s'ouvrait à d'autres matières, permettant aux élèves de suivre différentes voies.

Catherine Morin-Desailly, s'exprimant lors d'un [Groupe de travail le 12 mars](#), initié par la FNCC, a estimé que s'il s'avérait qu'il n'y avait plus d'engagement des Régions, il valait mieux alors en revenir au *statu quo*, sans transfert de crédits de l'Etat. Elle a plaidé par ailleurs pour moins d'exigences sur le classement des conservatoires, « *au moment où l'Etat n'amène plus d'argent* ».

En conclusion provisoire :

- Le DEM, actuel diplôme qui sanctionne encore les études de 3^e cycle spécialisé dans une vingtaine de régions, est probablement promis à vivre encore quelque temps (sauf dans les deux régions pilotes) ;
- Le principe de « Commissions régionales pour les enseignements artistiques » semble

pertinent, mais le rôle de chef de file restera-t-il aux Régions ou reviendra-t-il aux DRAC ?
-Les discussions entre les représentants des collectivités et le ministère se poursuivent dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), au sein duquel, sur ce sujet, les associations d'élus (notamment l'ARF et l'AMGVF) n'ont pu jusqu'alors parler d'une voix commune...

Comme le dit Jean-Claude Lartigot, directeur de [la Nacre](#), « *la crise économique précipite le repli sur soi ... le chemin sera long pour passer de la sectorisation ou plutôt « sectarisation » des revendications à des débats de politique culturelle globale* »...

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 204](#) (15/04/2009)

L'évaluation d'une politique d'éducation artistique et culturelle

[L'étude](#) qu'a réalisé [Marie-Christine Bordeaux](#) sur l'action de l'[ADMS](#) de Savoie en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) me paraît intéressante, c'est pourquoi je me permets d'en extraire les principaux passages.

Cette étude cherche à comprendre les dimensions explicites et implicites d'actions partenariales. Il y a en effet des **interactions** entre les acteurs concernés (enseignants-artistes-élèves), qui passe par la clarification des rôles, par des compétences différenciées et des processus d'influence réciproque. Sans nier les **tensions** qui existent, non seulement entre les milieux, mais aussi internes à chaque milieu. Qu'il s'agisse du secteur culturel (les tenants du culturel et ceux du socio-culturel) ; du secteur éducatif (les tenants de la connaissance et ceux de la pédagogie de projet) ; ou encore des collectivités (cloisonnement entre services).

L'étude distingue trois niveaux dans la **territorialisation** de l'EAC :

- - un partenariat d'organisation entre les structures (différent du partenariat de réalisation entre les acteurs directs du projet)
- - un pilotage départemental, favorisant le diagnostic et le partage des ressources entre des zones inégalement pourvues;
- - la coopération entre les collectivités, qui permet de prendre en compte l'espace-temps de l'enfant.

Pour assurer la nécessaire fonction de médiation, elle note l'intérêt d'un **opérateur tiers** (ADDM, ODAC) délégué par le Département, un organisme « vivant » qui présente des avantages :

- il joue une fonction d'altérité pour développer des points de vue nouveaux, différents par rapport aux habitudes instituées ;

- cela crée un système de type « plate-forme » plutôt que de type « chef de file » ;

- il permet de relier, mettre en réseau, confronter, former conjointement.

- il contribue à l'analyse et à la construction des politiques (en créant un espace autonome de médiation.

Elle note l'intérêt de **la continuité** des dynamiques de l'action publique (au-delà de la pérennité de dispositifs de l'Etat, mis à mal aujourd'hui) :

- - éviter les ruptures au niveau de l'itinéraire scolaire;
- - mettre en cohérence les différents dispositifs proposant un cadre aux différents temps de vie de l'enfant;
- - les effets de l'EAC sur l'environnement de ce qui est proposé aux jeunes.

Le partenariat n'est pas seulement une alliance entre les services de l'Etat et les collectivités (qui s'invitent mutuellement à ne pas jouer cavalier seul), mais aussi une construction commune avec des opérateurs locaux, voire le monde associatif.

La transversalité (qui s'exerce entre les arts, entre les âges de la vie et entre les mondes sociaux) est destinée à encourager l'esprit de projet, à ne pas figer les actions dans des dispositifs, et à développer une plus grande ouverture culturelle (vers la petite enfance, le secteur du handicap, la dimension intergénérationnelle).

L'étude pose un certain nombre de **questions** :

- - Comment attirer de nouveaux participants (qui seraient hésitants ou réticents) en leur proposant un «cadre facilitateur», et non une configuration de projet requérant une grande implication personnelle?
- - Quel est le sens de la dimension expérimentale des projets: expérimentation en vue d'une généralisation, ou en vue de l'innovation et du changement sur des sujets ciblés?
- - De quels types de démocratisation culturelle les projets sont-ils porteurs: éducation du public de demain? accès aux pratiques? accès aux œuvres et aux lieux?
- - Quel est le sens de la présentation en public des travaux réalisés par les enfants?

L'étude aborde la dimension de l'EAC en milieu scolaire dans les schémas départementaux des enseignements artistiques, et des modes de reconnaissance (statut des enseignants) pour assurer des compétences nouvelles (enseignant-animateur).

Elle en arrive ensuite à la **place des artistes**, ses compétences pour accompagner de véritables pratiques artistiques chez les jeunes, notamment en terme de médiation. Trop peu d'artistes figurent dans les instances de décision et d'orientation de l'EAC sur un territoire. L'une des conséquences possibles de la territorialisation de l'EAC est paradoxalement de mettre un peu trop à l'écart artistes et compagnies, en se contentant d'une offre culturelle « formant le public de demain » au détriment d'une EAC fondée sur la **culture de projet** avec des enseignants et des équipes artistiques.

Par ailleurs, trop de projets ont des durée d'intervention et des financements trop faibles (risque d'émiettement des moyens alloués à chaque projet). L'une des **préconisations** de cette étude consiste à prôner le **missionnement d'équipes artistiques** (implantées localement et extérieures au département), sur des périodes de temps significatives, pour développer, autour de démarches de création, des démarches d'action culturelle (notamment dans des territoires où l'offre culturelle est peu développée).

Cela pose en amont la question d'une politique de soutien à la création, base même du développement des pratiques artistiques et culturelles...

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 165](#) (09/06/2008)

Le rôle d'une éducation artistique et culturelle

Je vous parlerai une prochaine fois de gouvernance et de dispositifs, c'est important bien sûr pour assurer la réussite d'une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle. Mais du colloque qui s'est tenu sur ce thème en Savoie le 29 mai, sans doute faut-il retenir d'abord quelques paroles fortes de [Jacques Rigaud](#) et de [Robin Renucci](#) sur le sens de tout cela.

Jacques Rigaud, qui dirigea le Cabinet du ministre de la culture Jacques Duhamel, n'a pas été très tendre en donnant son sentiment sur l'administration de l'Etat aujourd'hui. « Alors qu'à l'époque mes professeurs à l'ENA m'apprirent *le service public comme un sacerdoce*, je constate que non seulement l'administration n'a rien perdu de sa capacité d'empêchement mais qu'en plus, elle a beaucoup perdu de son inspiration et de son audace ! ».

Le grand changement à partir des années 70 est venu d'après lui de l'implication des collectivités territoriales, qui favorisent davantage la transversalité que les Ministères ; chacun d'eux ayant tendance à se retrancher dans sa tour d'ivoire, alors même que « la culture est une dimension de l'action publique », quel que soit le domaine d'intervention. Il estime en tout cas important que l'Etat garde sa capacité d'expertise et son indispensable fonction de péréquation.

L'autre grand changement réside dans le développement très rapide d'internet. Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui baignent dans cette culture électronique et ont accès à une masse de connaissances. Mais ils s'enrichissent d'une culture « de reflet » : elle n'a pas les mêmes effets sur la sensibilité que le spectacle vivant, que l'on vit avec sa propre capacité d'émotion et de mémoire. Citant Soulages (« *la peinture, ça ne se regarde pas, ça se fréquente* »), il affirme que rien ne remplacera jamais la participation à des spectacles faisant événement (ni la pratique artistique pour les plus talentueux) ; tout en constatant l'exclusion culturelle en raison de la perte d'un patrimoine commun (mots, valeurs...).

Le comédien et réalisateur **Robin Renucci** a d'abord dressé un véritable panégyrique des origines de l'éducation artistique et culturelle, depuis Condorcet (*la construction de sa vie tout au long de sa vie*) en passant par les mouvements d'éducation populaire, la Résistance, les grandes figures du théâtre populaire (Copeaux, Dulin, Dasté, Vilar...), et en pointant les limites des politiques d'excellence inspirées par Malraux, qui exclurent les amateurs.

Le constat aujourd'hui, c'est que notre niveau de bonheur n'a hélas pas évolué aussi vite que le progrès : le commerce s'est saisi de notre temps libre des en nous aliénant, en nous considérant davantage comme acheteurs que comme fournisseurs et sources de création.

Robin Renucci est ensuite revenu sur l'éducation artistique et culturelle. Il constate que l'institution scolaire a souvent résisté au développement des *pratiques*, alors que *l'expérience doit précéder la pensée*. Il place avant toute chose la formation (initiale et continue) des nouveaux enseignants, ceux-là n'ayant pas forcément le souvenir de toute cette histoire. Méfiant vis-à-vis de la modélisation des dispositifs, il regrette la fin des stages de réalisation et rappelle qu'une œuvre doit être avant tout le fruit d'un désir. Son désir actuel, Robin Renucci, c'est la mobilisation générale de tous les acteurs concernés par l'éducation artistique et culturelle !

François Deschamps

Education artistique et culturelle : mettre en jeu les enjeux

Dans le cadre d'un dispositif départemental d'éducation artistique en direction des collégiens que j'ai contribué à mettre en place ([les chemins de la culture](#)), j'organise tous les ans une Rencontre départementale entre enseignants et principaux d'une part, structures artistiques et culturelles et artistes d'autre part. Pour clôturer la rencontre organisé ce 13 février, j'avais invité l'homme de théâtre et pédagogue [Jean-Gabriel Carasso](#) à nous parler des enjeux actuels de l'éducation artistique et culturelle. Et voilà résumé ses propos.

L'éducation artistique et culturelle apparaît comme **une priorité** affichée par le gouvernement actuel. Le rapport d'Eric Gross, remis le 14 décembre dernier aux ministres de l'Education nationale et de la Culture a fait l'objet d'une communication commune des deux ministres le 30 janvier. On peut certes noter qu'il s'agit du 27^{ème} rapport commandé... qui devrait, comme pour les précédents, être suivi d'une circulaire et d'un certain nombre de dispositifs.

Mais objectivement, on peut cependant dire que les choses avancent et que l'éducation artistique et culturelle est l'histoire d'**un combat**, débuté au siècle dernier pour une autre relation à l'art et à la pédagogie. Si l'on prend comme terrain d'investigation le champ international, la situation française n'est pas désespérante. On peut cependant se poser la question suivante : pourquoi cette question (re) surgit-elle aujourd'hui dans le débat public ?

Sans doute, le travail antérieur mené par les professionnels de l'éducation, de la médiation et de la culture est le fruit de cette préoccupation constante. Plus profondément, pour Jean-Gabriel Carasso, elle est le signe d'une double crise : « *Nous vivons une époque complexe et nous avons également le sentiment que « tout fout le camp ».* S'ajoute à cela une balkanisation de l'imaginaire (avec la multiplication des chaînes télévisées, l'internet, etc.)

Deux questions co-existent : la question de l'éducation (fondamentale) : « Que transmet-t-on à nos enfants ? » et la question de la culture : « que partage-t-on comme valeurs symboliques ? » Et dans cette période actuelle, complexe, pleine d'incertitudes, les éducateurs peuvent aussi s'interroger sur « comment forme-t-on les élèves à l'incertain ? » : l'art, justement, ne constitue-t-il pas le champ idéal de l'incertitude ?

Parler d'éducation artistique et culturelle (EAC), c'est aussi aborder les notions de diversité et de relativisme. Si l'on parle d'EAC, de quoi parle-t-on ? « *D'un partage d'expérience, d'une démarche qui fonde la personnalité* ».

Mais il convient également de s'interroger sur : Qu'est-ce que l'art ? Qu'est-ce que la culture ? Reprenant la vision géométrique du monde de [Jacques Lecoq](#), pédagogue de théâtre, Jean Gabriel Carasso propose ce mode de définition du rapport entre l'art et la culture : **L'art** peut se penser comme une activité humaine « verticale » (approfondir et élever une forme, une expression). Dès lors, l'objectif de l'art est d'aboutir à la forme symbolique la plus approfondie et la plus élevée. **La culture**, au contraire, c'est « l'horizontal ». C'est le rapport qu'on entretient (ou non) avec l'art, la connaissance qu'on en a (c'est une attitude, une aptitude qui se construit par le travail). On passe donc sa vie à l'élargir, à établir de nouvelles modalités de contact avec l'art.

Une politique artistique et culturelle doit viser l'équilibre entre les deux. Quel équilibre trouver entre le rapport culturel et/ou la pratique artistique ? Quels sont **les enjeux** de l'éducation artistique et culturelle ?

- - premier enjeu: **la question du sens**. Pour quoi et pour qui on fait tout ça? Pourquoi mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et culturel? Quels objectifs? Quels apports en attendre? Le cheminement de l'enfant n'est-il pas ce qui doit prévaloir, avant même une quelconque finalisation, trace, réalisation aboutie? Le quantitatif ne doit pas prévaloir sur le qualitatif.
- - deuxième enjeu: **le rapport aux œuvres**. Faut-il privilégier le rapport aux œuvres ou la pratique artistique personnelle? Pour Jean-Gabriel Carasso, c'est en faisant qu'on apprend. La fréquentation des œuvres est également essentielle. Il faut cependant fréquenter beaucoup d'œuvres pour s'en nourrir et se construire un référentiel. La fréquence est déterminante. Il importe de permettre l'appropriation de l'expérience, tant à travers le rapport à la pratique qu'aux œuvres. Il faut réfléchir à ce rapport pratique/œuvres.
- - troisième enjeu: développer une méthode et organisation d'une **pédagogie de projet**: réfléchir à ce qu'on a fait, à ce qu'on a vu. Au-delà de la définition de critères, avec quelle méthodologie travaille-t-on? Pour élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle, il faut des capacités de conception, de négociation. Une formation initiale à l'attention des enseignants et aussi des artistes est à promouvoir, et plus largement «*un plan Marshall*» de la formation!
- - le quatrième enjeu est celui des **moyens**, sans lesquelles une majorité de jeunes ne pourront pas bénéficier de cette approche culturelle;
- - le cinquième enjeu enfin est symbolique: **défendre l'art contre la consommation** qui envahit le contexte de notre vie actuelle.

Au-delà des témoignages d'expériences, ces paroles fortes sonnaient justes pour nous ramener au « sens » que doit garder tout dispositif « structuré ». Elles ont permis aussi de (re)donner du désir aux personnes présentes, pour construire des projets en partenariat.

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n°150](#) (24/02/2008)

Education artistique et culturelle : qu'annoncer quand on a peu ?

Suite au Rapport d'Eric Gross (cf. mon [édito du 30/12/2007](#)), les ministres de l'Education nationale et de la culture ont annoncé le 30 janvier un certain nombre de [mesures](#) :

- Un enseignement d'histoire des arts introduit dans les disciplines existantes (histoire, musique, arts plastiques), avec une épreuve obligatoire au brevet ;
- Renforcement de la pratique, à l'école et hors de l'école (accompagnement éducatif ; développement des classes à horaires aménagés) ;
- Un portail de l'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination des enseignants (ressources artistiques et pédagogiques)
- L'intégration de la mission d'EAC dans le cahier des charges des chaînes publiques de télé (VOD).
- Formation des enseignants : partenariat entre les universités (comprenant un IUFM) et les DRAC, et formation continue (entrée gratuite dans les musées, actions de formation des gr. établissements nationaux).
- Education à l'image : développement par le CNC du nombre de jeunes touchés par les programmes « Ecole, collèges et lycées au cinéma »
- Fréquentation accrue des équipements culturels, emplois aidés pour des médiateurs culturels
- Aide à la visite des grands équipements parisiens (Louvre, Orsay, Quai Branly, Centre Pompidou, Cité de l'architecture...).

En premier lieu, quelle philosophie sous-tendent ces mesures ? il apparaît que le curseur penche davantage vers la fréquentation des œuvres et des équipements culturels (notamment parisiens) que vers la pratique des arts au sein des établissements (pour laquelle il n'est pas dit avec quels moyens elle serait renforcée). Ainsi au sein des collèges, les pratiques instrumentales et picturales au sein des cours de musique et d'arts plastiques vont être réduits comme peau de chagrin, pour faire place à un enseignement d'histoire de l'art (le lobby des historiens de l'art n'y est sans doute pas pour rien). Mais qu'en est-il de « *l'engagement des élèves dans de véritables projets artistiques et culturels, du développement du travail de groupe, d'une éducation à la créativité* », s'interroge [Jean-Gabriel Carasso](#) ?

La deuxième question, c'est qu'hormis l'effort demandé à nouveau au CNC pour l'éducation à l'image (il lui a été demandé récemment de relayer financièrement, sans compensation financière, les aides données précédemment par le ministère à de gros festivals de cinéma), la réussite de nombre de ces mesures (accompagnement éducatif, accroissement du nombre des élèves dans les établissements d'enseignement artistique, frais de transports pour aller visiter les grands établissements parisiens, etc.) tient en fait aux volontés politiques locales, à savoir un engagement accru de l'effort des collectivités territoriales...

Dans un article du Monde sur le rapport d'Eric Gross (1^{er} janvier 2008), Nathaniel Herzberg écrivait : « *Afficher une priorité politique avec un minimum de moyens. Cette équation obsède habituellement les responsables gouvernementaux* ». C'est un peu le problème de ces « nouvelles » mesures, qui n'apportent pas « la » réponse attendue à une véritable généralisation de l'éducation artistique et culturelle au sein des établissements scolaires.

François Deschamps

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 147](#) (04/02/2008)

Le rapport d'Eric Gross sur l'éducation artistique et culturelle : le début d'une vraie politique, ou la forêt qui cache l'arbre ?

L'Inspecteur général de l'éducation nationale Eric Gross vient de remettre son rapport aux ministres de l'Éducation nationale et de la Culture qui lui avaient confié une mission assez « ciblée », tant dans les actions qu'il lui était proposé de promouvoir que dans le temps qui lui était donné pour écrire son Rapport (cf. mon édito dans la [Lettre d'info n°124](#) du 27 août 2007).

Après le [rapport de Marcel Bichat \(CES\) sur les enseignements artistiques à l'école](#) (2004), le [rapport d'information de la députée Muriel Marland-Milittellola](#) et son [examen en commission](#) (2005), après la mise en place il y a moins de deux ans du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (dont on ne sait s'il a encore une existence...) et son [rapport 2006](#), enfin récemment le [rapport sur les enseignements artistiques à l'école primaire](#) (en mai 2007)...encore un nouveau Rapport, me direz-vous ?

Son titre n'est pas un modèle de synthèse. Il s'intitule en effet : « **Un enjeu reformulé, une responsabilité devenue commune**, 20 propositions et 8 recommandations pour renouveler et renforcer le partenariat Education-Culture-collectivités locales en faveur de l'éducation artistique et culturelle » (EAC).

Ce rapport s'inscrit dans le contexte d'une commande politique forte venue du Président de la République dans ses lettres de mission aux deux ministres concernées. Même s'il convient de relativiser, car tous les présidents de la République ont parlé de cette nécessité... sans que jamais les moyens ne permettent la généralisation, hormis la tentative des classes APAC lancée par Jack Lang.

Des objectifs ambitieux et louables

Je partage totalement cette exhortation à «*donner à la société française l'impulsion décisive pour qu'elle accorde, dans l'éducation de ses jeunes, la même place à la culture et aux arts que celle qu'elle a fini par accorder au sport*». On ne peut qu'être d'accord avec des affirmations de ce genre : « il ne s'agit plus seulement pour la culture de simplement concourir à une éducation artistique donnée l'école et *par* l'école ; il s'agit aussi d'une éducation la culture donnée *par* la culture, c'est-à-dire la sphère englobant les institutions culturelles (dépendant de Etat et des collectivités), les acteurs associatifs et les industries de création (livre et cinéma).

Je suis sensible aussi au fait que soit explicitement affirmée une exigence, à savoir que « *dans le partenariat, les collectivités territoriales (...) doivent prendre part aux moyens et avoir part aux décisions sur les contenus. Lorsque le partenariat est noué de cette façon, la réussite peut être exemplaire* ». C'est une reconnaissance de leur rôle d'acteurs à *part entière*, dans le cadre d'un partenariat territorial renouvelé et renforcé qu'appelle de ses vœux Eric Gross.

D'après l'auteur, cette étape nouvelle devrait permettre un saut **quantitatif** (permettre à tout élève de bénéficier de l'EAC) tout comme un saut **qualitatif** : un parcours de l'élève cohérent alliant une initiation à l'histoire des arts, la rencontre avec les artistes et les œuvres, et enfin l'apprentissage d'une pratique.

En matière d'**histoire des arts**, une attention particulière est portée sur l'**éducation à l'image** en raison de l'offre croissante d'images sur des supports multiples qui vont du cinéma à la

télévision, et de l'ordinateur au mobile. Pour ce qui est de la rencontre avec les artistes et les œuvres, leur richesse et leur diversité, elle ne peut se faire « qu'en visant l'exigence et l'excellence », ne pouvant « en aucun cas être de l'ordre de *l'occupationnel* ». Cependant, pour ce qui est d'une pratique par *tous* les élèves, l'auteur se fait l'écho d'interrogations : l'école peut-elle et doit-elle faire plus que ce qui existe aujourd'hui ? le degré d'exigence souhaité pour l'histoire de l'art et la rencontre avec une œuvre doit-il être le même pour l'apprentissage d'une pratique ? A se poser la question, on devine la réponse suggérée... Pourtant, je suis de ceux qui pensent que **la pratique artistique collective** est d'une incroyable richesse en terme de développement de la sensibilité, de la perception corporelle, de l'écoute de l'autre...

Des modalités souvent freinés par des moyens défaillants

L'interrogation sur les moyens nécessaires à une telle politique poussent hélas Eric Gross à faire **des propositions modestes**, tout en compensant cette réserve par la multiplication même des propositions. Il est suggéré ainsi de « *valoriser et transmettre la dimension artistique et culturelle des disciplines existantes* » plutôt que de développer une discipline de l'histoire de l'art, qui nécessiterait la création par l'Etat de nombreux emplois spécialisés. La création d'une section histoire de l'art aux concours de l'agrégation et du Capes permettrait juste à un noyau de spécialistes d'assurer des missions de coordination à l'échelle académique.

A l'échelle académique encore, il conviendrait, avec la coopération des structures culturelles, de développer l'offre de **formation continue des enseignants**, « *mais cela posera une question de moyens, dont la solution passe au moins en partie par la mobilisation des crédits de formation de l'éducation nationale* ». Il faudrait aussi accroître les mises à disposition d'enseignants dans les services éducatifs des établissements culturels. En aura-t-on les moyens ?

En ce qui concerne les **ressources numériques** à disposition des enseignants, celles qui sont payantes...pourraient baisser grâce à la croissance du nombre des abonnements (c'est un appel du pied aux collectivités pour qu'elles donnent les moyens aux établissements de s'abonner...). S'agissant de l'usage pédagogique d'extraits d'œuvres protégées par le droit d'auteur, Eric Gross prône qu'on éclaircisse les choses par voie législative en instituant une « *gestion collective obligatoire* » des droits. Il est aussi suggéré de renforcer les dispositions concernant l'accès à l'art et à la culture lors de la révision du cahier des charges et des missions des chaînes de télévision publiques.

Soutenir les chefs d'établissement pour doter leur établissement d'un **projet culturel élaboré** (global et articulé) est un souhait que je partage, mais la possible implication des collectivités territoriales (par ex. les services culturels départementaux pour les collèges) au côté du Rectorat et de la DRAC n'y est pas mentionnée. Il est proposé, ce qui est une bonne résolution, de replacer le CDI au cœur des projets culturels des établissements. Cependant la création de médiathèques, salles d'exposition ou salles de projection dans les établissements doit être maniée à mon avis avec précaution, car elle peut aussi être un frein à la nécessité de pousser les élèves à découvrir les établissements culturels publics existant sur leur territoire...

Le rapport promeut les **projets collectifs** (« avec 1 million d'euros de plus à trouver par le CNC, les dispositifs *Ecole, collège et lycée au cinéma* pourraient toucher 20% de la population scolaire, au lieu de 10 % aujourd'hui » !). La « **visite scolaire** », apte à concerner un maximum d'élèves, est réhabilitée dans ce rapport, qui évoque même l'idée d'une « journée nationale de la visite scolaire ». Son impact pédagogique serait renforcé par la présence de médiateurs formés : la ministre de la culture a demandé à sa collègue de l'économie qu'on réserve un volant « d'emplois aidés » à cette fin...Quant à aller visiter les grands équipements parisiens, on sait que cela attire beaucoup les enseignants, mais vu les frais de transport élevés, cela se fait souvent au détriment des autres projets...

L'impulsion politique pourrait être donnée d'abord par un **protocole interministériel** (encore un), puis par une **circulaire** interministérielle afin que dans chaque académie soit encouragée les contractualisations avec les communes, les Départements et les Régions, sous la forme d'une **convention** pluriannuelle. Un projet de cahier des charges pour ces conventions ferait déjà l'objet d'échanges et de concertations (les associations nationales d'élus sont-elles saisies ?). Cette convention déterminerait entre autres *les moyens mobilisés pour répondre à l'enjeu de généralisation et déterminerait les modes d'évaluation* (qui seraient bien entendu confiés aux inspections générales de l'Etat). Il est proposé deux réunions générales annuelles de concertation à l'échelle de l'Académie (qui sont souvent, je puis en témoigner, des « grands messes » inutiles, avec un trop grand nombre de participants. Nulle part n'est pointé, en revanche, l'intérêt de réunions de concertation à l'échelle départementale, beaucoup plus efficaces.

Enfin, de nombreuses propositions me paraissent plutôt anecdotiques :

- pour les enseignants, la **gratuité** des 34 musées nationaux et des 100 monuments nationaux (d'une part c'est déjà le cas pour un certain nombre d'entre eux ; d'autre part pour les musées et monuments territoriaux, aucun lieu élargi de concertation et de décision n'est suggéré) ;
- la refonte du [portail interministériel pour l'EAC](#), validé juridiquement et scientifiquement, ayant valeur de label et recommandation (ce n'est pas le cas actuellement ?) ;
- un **fonds d'aide à l'édition** dans le domaine de l'EAC, qui devrait être doté dès 2008 d'un budget de 100 000 € (somme dérisoire à l'échelle nationale) ;
- un **livret personnel de l'élève** retraçant son parcours en terme d'éducation artistique et culturelle ;
- la création d'un **centre d'hébergement d'élèves**, permettant d'accueillir en permanence 500 élèves pour des séjours de 24 à 48 heures à Paris ; etc.

Je considère qu'il y a dans ce Rapport un certain nombre de paroles fortes et pertinentes en terme d'objectifs généraux et opérationnels. Mais connaissant l'état des moyens disponibles au niveau de l'Etat, Eric Gross en a appelé à *l'éclosion de mille fleurs*, comme l'a écrit Vincent Noce dans Libération ⁽¹⁾. Question : la multiplication de multiples petites mesures peut-elle suffire à compenser le manque d'une politique puissante, susceptible d'entraîner l'adhésion du corps enseignant, à la base de la réussite de toute politique d'éducation artistique et culturelle ?

Quelle suite sera-t-il donné à ce rapport ? Xavier Darcos et Christine Albanel présenteront leurs propres propositions à la fin du mois de janvier 2008, alors qu'on apprend que la commission des affaires culturelles du Sénat va charger la sénatrice Catherine Morin-Dessailly d'un nouveau rapport sur le sujet. Le thème est inépuisable... mais on s'épuise à ne pas voir venir une véritable généralisation...

François Deschamps

Téléchargez le [Rapport d'Eric Gross](#) (la synthèse du rapport d'analyse et de propositions figure à la fin, pages 52 et 53)

⁽¹⁾ « [L'art fera école](#) », un article de Vincent Noce dans Libération du 24.12.2007. Voir aussi : « [Des pistes pour l'éducation artistique](#) », un article de Françoise Dargent dans le Figaro du 21 décembre.- [Un entretien d'Eric Gross avec l'Agence de presse AEF](#)

Publié dans la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 142](#) (29/12/2007)

Un exemple d'éducation à l'image

Je réunissais l'autre jour les enseignants de 8 collèges de mon département (profs d'arts plastiques, de français, d'histoire-géo), parties prenantes du dispositif [Images de collégiens](#), destiné à initier ceux-ci aux richesses du monde de l'image animée et du numérique, aussi bien comme spectateurs que comme créateurs.

Grâce à ce dispositif, les enseignants développent une démarche pédagogique au sein de leur classe en vue de réaliser un film d'animation numérique sur un sujet de leur choix. Ils peuvent s'appuyer sur diverses ressources leur permettant d'élaborer le scénario d'un petit film et de préparer le contenu : un Cd-Rom réalisé par l'Epcc CITIA et un [site Web](#) accompagné d'un extranet. Ainsi que l'appui d'une réalisatrice professionnelle qui accueille ensuite la classe durant un stage de réalisation final d'une semaine dans les salles multimédia de l'[ODAC](#) ou de deux collèges dans le département, dédiées à cet effet : numérisation, animation (avec le logiciel Flash), sonorisation et montage d'un film de 2 minutes seront alors effectués par les jeunes dirigés par l'intervenant et encadrés par leurs professeurs.

Ce CD-Rom sur les techniques de l'image animée numérique, cité plus haut et intitulé **AnimAnum**, est un outil efficace, tant pour guider le jeune dans un projet que pour l'enseignant qui y trouve des pistes et suggestions complémentaires.

Le premier chapitre explique **ce qu'est l'image animée**, avec des exemples interactifs permettant de montrer comment le mouvement est provoqué par le défilement d'images les unes après les autres, ou encore les différentes manières de créer un effet de ralenti ou d'accélééré.

Le chapitre 2 traite de **la narration** :

- le choix du sujet et la question du public (quels sentiments le film doit-il susciter ?) ;
- le synopsis qui doit être bref (héros, lieu de l'histoire, époque, action) ;
- le scénario, découpé en séquences ;
- la création de personnages et de décors, mais auparavant le choix de la technique permettant de créer des univers imaginaires : depuis le dessin sur papier, en passant par la pâte à modeler, pour arriver à la pixilation puis à l'image de synthèse... Sur internet, on trouvera des extraits de films d'animation utilisant les diverses techniques d'[animation traditionnelle](#) et d'[animation numérique](#).
- le découpage technique, qui peut être facilité par un storyboard

A chaque étape, et c'est là l'intérêt, on retrouve des exemples issus d'un film d'animation traditionnelle ([Au bout du monde](#), de Konstantin Bronzit) qui peut être visionné par ailleurs dans son ensemble.

Le chapitre 3 traite des **étapes de production** : la réalisation des décors ; les recherches sonores ; l'acquisition ou l'art de la numérisation ; le dérushage puis le montage ; les tests et la validation finale ; la publication et la diffusion du film.

Le chapitre 4 insiste sur **l'importance du son** (cette année, nous avons fait intervenir l'association [MIA](#) pour l'aide au bruitage des films des collégiens). Des exemples et des jeux permettent de mieux comprendre comment divers sons ont été fabriqués et comment chaque son doit « être à sa place ».

Enfin le chapitre 5 nous permet d'**entrer dans l'univers de *Touny le pingouin*** (le héros du film [Boréale](#) de Daniel Bouillot), qui va s'animer dans diverses ambiances sonores ou décors, et nous permettre de jouer en faisant varier personnages, sons et ambiances.

L'intérêt de ces ateliers de pratique artistique, c'est qu'il s'agit à la fois d'un travail personnel ou en binôme (pour préparer deux à quatre plans), dans le cadre d'un travail collectif de classe. C'est un travail d'équipe, et une nouvelle aventure à chaque fois. Les jeunes sont ainsi au cœur de la création, ils doivent faire passer dans une image ce qu'ils ressentent au fond d'eux-mêmes.

Alors qu'on assène aujourd'hui aux jeunes des tonnes d'images, sans qu'ils n'aient le temps d'en comprendre ni la construction ni la signification, ce dispositif s'avère être une réponse éducative de qualité, de nature à leur ouvrir les yeux sur cette « civilisation de l'image ». Il a cependant un coût (équipement d'ordinateurs avec un logiciel d'animation ; cachets d'un réalisateur multimédia, transport d'élèves, etc.), et il n'existerait pas dans l'agglomération annécienne et la Haute-Savoie si les collectivités territoriales n'avaient pas décidé d'en assumer la charge pour la plus grande part.

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 139](#) (10/12/2007)

Accompagnement scolaire et éducation artistique : tous volontaires ?

Une [circulaire du Ministre de l'Education nationale](#), en plein été, a prévu la mise en place de « l'accompagnement scolaire dans les établissements de l'éducation prioritaire ».

De quoi s'agit-il ? D'organiser dès maintenant (et au plus tard le 5 novembre 2007) dans tous les collèges situés en zone d'éducation prioritaire (900 collèges), et avec les moyens existants, des **modules d'éducation artistique et culturelle** quatre jours par semaine de 16h à 18h, à côté de deux autres modules, l'un pour le sport et l'autre pour l'aide aux devoirs. Puis d'étendre cela à tous les collèges à la rentrée 2008, aux écoles à la rentrée 2009, et par la suite aux lycées.

C'est un dispositif offert aux élèves et familles « volontaires », qui fait appel aux « enseignants volontaires », et enfin aux collectivités et associations « volontaires ».

Sur le premier point : une offre proposée à des volontaires ne permet pas de répondre de façon mécanique à cette recherche d'équité qui sous-tend les objectifs d'une telle mesure. On sait ce qu'il en est en général : la fréquentation des activités périscolaires (même peu coûteuses) est souvent faible de la part des enfants dont on souhaiterait justement la présence... Et puis si les élèves demandent davantage de sport, que deviendront ces modules d'éducation artistique ?

Sur le 2^{ème} point : si on veut généraliser à tous les collèges (puis toutes les écoles), le volontariat des enseignants (même rémunérés) n'y suffira pas. Pourquoi pas plutôt, comme le propose l'[ANDEV](#), recruter des animateurs socio-culturels ? Rien n'est dit par ailleurs, dans cette circulaire, sur la garantie d'un partenariat enseignant-artiste, de nature à assurer une réelle qualité des projets artistiques (en prenant en compte aussi la fréquentation des œuvres) ?

Sur le 3^{ème} point : Pour un certain nombre de collectivités qui se sont déjà engagées dans un projet territorial d'éducation artistique, l'Accompagnement éducatif vient perturber les actions déjà mises en œuvre. Comme le dit l'ANDEV, « il réoriente les priorités, non plus en fonction du contexte local, mais des injonctions gouvernementales ». « La notion même de **projet éducatif local** (qui mise sur la réflexion commune, le partenariat et s'inscrit dans la durée) est mise en cause par une mesure d'ordre général. ». En d'autres termes, l'Education nationale ne va-t-elle pas pousser les collectivités à infléchir leur politique, afin qu'elles centre leurs priorités sur le « hors temps scolaire » ? Or il est important que la place de la culture reste au centre de l'enseignement, et non seulement « reléguée » au « 16-18 heures ».

Mais d'autres questions se posent. La première est d'ordre financier. *"Actuellement, les dotations qui sont prévues pour le ministère devraient nous permettre sans aucune difficulté de mettre en place le dispositif"*, a affirmé le ministre de l'éducation, jeudi 19 juillet (109 M€ pour les heures sup enseignants, et 35 M€ pour les intervenants associatifs). S'il s'agit d'un simple redéploiement des moyens financiers, n'y a-t-il pas un risque de glissement des heures supplémentaires effectués jusqu'alors par les enseignants dans le cadre de projets artistiques et culturels mis en œuvre dans le temps scolaire ?

La deuxième est d'ordre organisationnelle, à commencer par les transports scolaires, par exemple pour les collèges en milieu rural... si tous les élèves ne rentrent plus chez eux à la même heure.

Cherchant à positiver malgré ces inquiétudes, le « Forum permanent pour l'éducation artistique » ([FPEA](#)) a publié [un communiqué](#) pour préciser sur quoi devait reposer cet accompagnement éducatif selon lui (dynamique de projet ; partenariat local pluri-annuel, synergie entre culture, sport et accompagnement scolaire) ; et pour demander un certain nombre de garanties (rémunération d'artistes professionnels, formation, évaluation, rémunération des enseignants).

Je souscris totalement à la réflexion menée par ce Forum permanent, qui réaffirme ainsi les principes de l'éducation artistique (qui ne doit surtout pas se résumer à l'histoire de l'art). Reste à savoir comment Eric Gross, qui doit remettre aux ministres de l'Education nationale et de la Culture un Rapport sur l'éducation artistique à la mi-décembre, reprendra ou non à son compte cette mesure d'accompagnement des élèves annoncée unilatéralement par le Ministre de l'Education nationale...

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 131](#) (15/10/2007)

Eric Gross missionné sur l'éducation artistique et culturelle

Le Ministre de l'Education nationale et la Ministre de la Culture ont confié le 27 juillet dernier une mission d'étude et de propositions sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) à E.Gross.

Inspecteur général de l'Education nationale, Eric Gross été durant deux ans directeur du livre et la lecture (DLL) et président du centre national du livre (CNL), avant d'être le conseiller pour la culture auprès de Dominique de Villepin quand celui-ci était Premier Ministre.

Dans cette [lettre de mission](#), il lui est demandé pour le 15 décembre (mais avec une première étape de propositions dans des délais plus rapprochés), de réfléchir à des actions concrètes à mener en lien étroit avec les collectivités territoriales (sont cités des cours d'histoire de l'art dans les emplois du temps des élèves, ou encore l'intervention d'artistes dans les classes).

On pose les questions tout en fournissant un peu les réponses. La lettre de mission demande ainsi à Eric Gross de plancher sur deux priorités, un « Pass enseignants » qui leur accorderait la gratuité dans les Musées nationaux, ainsi que la mise à disposition de ressources numériques dans les établissements scolaires.

Pourquoi pas, bien sûr. Mais de tels outils ne me semblent pas à la hauteur des ambitions énoncées au début de cette lettre, dans laquelle les deux ministres assurent « vouloir assurer la généralisation de l'EAC dans et en dehors de l'école ».

Sur le point précis du « Pass enseignants », il s'agit d'une mesure qui s'inscrit dans l'orientation générale du gouvernement de faire des expérimentations sur l'accès gratuit aux Musées nationaux (cf. [déclaration du 1^{er} Ministre](#) François Fillon le 3 juillet dernier). Cela rétablirait au Louvre, par exemple, une gratuité pour les enseignants que la direction du musée avait, il y a peu de temps, fortement limitée.

Conforter le volume des heures supplémentaires permettant aux enseignants de monter et de suivre des projets artistiques et culturels de qualité, ou encore augmenter l'offre de formation continue des enseignants dans ce domaine, voilà des mesures qui me sembleraient autrement plus ambitieuses, de nature à soutenir le moral de ceux qui s'engagent dans cette politique au-delà de leur charge de travail habituelle.

On peut s'étonner enfin que cette lettre ne fasse pas référence à l'existence et aux propositions élaborées par le [Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle](#), mis en place en grande pompe il y a moins de deux ans.

On ne sait si le budget 2008 dégagera des moyens spécifiques et nouveaux pour ce secteur pourtant annoncé comme « prioritaire », sans lesquels pourtant on peut douter que nos deux ministres arrivent à impulser une véritable politique en la matière.

Souhaitons pour l'heure à Eric Gross de bien travailler, en n'oubliant pas d'examiner les territoires où des dispositifs partenariaux entre l'Etat et les collectivités territoriales fonctionnent bien... Ils ne demanderaient qu'à se développer, pour peu que les moyens financiers le permettent d'une part, et que les enseignants se sentent davantage soutenus dans leurs projets au sein des établissements, d'autre part.

François Deschamps

Pour un Grenelle* de l'éducation artistique et culturelle !

La question des avantages et des inconvénients d'un ministère commun de l'éducation et de la culture a agité ces derniers temps les milieux artistiques et culturels. Les artistes et les sociétés d'auteur ont tout fait pour « sauver » un ministère de plein exercice... et ils y ont réussi. Pour aller dans le même sens, Jack Lang explique (*le Monde du 16.05.2007*) qu'il se souvient de la charge "colossale" relevant d'un ministre commun, et d'un contexte très différent de celui d'aujourd'hui (il avait remplacé Jospin à l'Education nationale, tout en gardant la culture, mais après avoir été neuf ans Ministre de la culture).

Dans une tribune publiée par *le Monde* du 25 mai, mon collègue Pierre-Marie Cuny, directeur des affaires culturelles de Seine-et-Marne, revient sur cette question. Si ce texte arrive un peu tard et s'il aurait gagné en crédibilité en émanant d'un collectif, son coup de gueule mérite d'être cité : « *Le Ministère de la culture et de la communication, reconduit comme tel, va continuer à ouvrir quelques bouteilles de champagne autour des festivals (...), alors que la plupart des français n'ont pas encore, en terme de culture et d'information, droit à l'eau courante. Et pourtant, eux aussi paient l'impôt* ». Il estime donc regrettable « *que l'occasion de marier ambitions culturelles et éducatives ait été manquée par Nicolas Sarkozy* ».

Sur le blog d'éconoclaste (*l'économie pour les nuls et les autres...*), un article intitulée [la mort de la culture ?](#) prônait aussi un ministère commun, afin de faciliter la synergie et la coordination des budgets consacrés à la culture des divers ministères.

Jean-Claude Pompougnac n'est pas soulagé plus que cela de la décision prise, car, indique-t-il dans un article intitulé [Nous sommes sauvés !](#), la disparition annoncée d'un département ministériel « en phase terminale » ne lui paraissait pas la pire des choses à venir ! En effet, « le ministère de la culture, tel qu'il fonctionne en l'état, fait obstacle à l'urgence du moment : mettre la culture au coeur des politiques publiques. Non seulement il est impuissant à infléchir si peu que ce soit la dérive de la culture politique, qui étale sans vergogne le mépris dans lequel elle tient la connaissance objective, la mémoire, et le travail historique (...). Mais il est incapable de coordonner les politiques publiques qui devraient assurer à notre société la mission de service public de *transmission culturelle* (éducation, création, éducation populaire) ».

La décision de maintenir les deux ministères prise, voilà que sont tombés les décrets d'attribution des ministres concernés. On y lit que « **le ministre de l'Education nationale** contribue, avec les autres ministres compétents, au développement de l'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes adultes tout au long de leur cycle de formation ». On y lit par ailleurs que **la ministre de la Culture** « contribue au développement des nouvelles technologies de diffusion, de la création et du patrimoine culturel, et au développement de l'éducation artistique et culturelle ».

Pour Jean-Gabriel Carasso (cf. [son blog](#)), le fait que: ces décrets fassent référence « de manière historique » à l'éducation artistique et culturelle est plutôt une bonne surprise. Admettons que ce soit de bonne augure, et attendons la suite...

Ce n'est pas un *scoop* que d'indiquer que les Rectorats et les DRAC ne se coordonnent pas toujours de façon heureuse, idem entre les Rectorats et les Inspections académiques, ou entre

les directions culturelles et de l'éducation des collectivités. Heureusement, pour les collèges, à l'échelle des départements, on avance parfois plus concrètement avec l'inspection académique (avec, souvent, un « prof-projets » déchargé sur un mi-temps pour tout le département...), et le Conseil général, quand il s'est doté d'une véritable politique d'éducation artistique (c'est le cas dans plus d'une dizaine d'entre eux), s'attache à réunir tout ce petit monde autour de la table.

Mais on sait où se situent les problèmes majeurs aujourd'hui : ils sont financiers bien sûr, administratifs aussi (deux problèmes au moins : la globalisation des crédits due à la LOFT pose question car elle s'oppose au fléchage des crédits relatifs aux « heures supplémentaires enseignants » sur les projets culturels ; par ailleurs, quel mode de gestion pour permettre à l'Etat et aux collectivités de gérer ensemble des moyens financiers d'intervention). Mais il faudrait avant tout s'engager dans une « révolution culturelle » qui permettrait de revoir radicalement l'organisation scolaire, ainsi que la mentalité, les motivations, voire des compétences particulières de chefs d'établissements, enseignants, artistes et professionnels de la culture.

On le voit, poser le problème d'un seul mammoth ou bien de deux ministères (un gros et un plus petit), c'était envisager la question par le petit bout de la lorgnette... et oublier une fois de plus que dorénavant l'impulsion en la matière vient, le plus souvent, des volontés des collectivités territoriales. Non, c'est à un geste fort, à un « **Grenelle de l'éducation artistique** » qu'il nous faut appeler (et nous préparer) avec l'ensemble des acteurs concernés : les ministères, les associations représentant les collectivités territoriales (élus et DAC), les représentants des chefs d'établissement et des enseignants, les syndicats d'artistes, le « [Forum permanent pour l'éducation artistique](#) », les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, les représentants des parents d'élèves, etc.).

Il convient d'aller au-delà des douze propositions du *Haut-Conseil de l'éducation artistique et culturelle* (qu'il faut bien sûr prendre en compte, cf. p.77 à 83 du [Rapport annuel 2006](#)). Je n'hésiterai pas à reprendre à mon compte les propos de Nicolas Hulot en matière d'environnement : "*On n'a plus l'éternité devant nous. L'heure n'est plus au constat, l'heure est à l'action.*" S'engager dans une réelle généralisation de l'éducation artistique et culturelle (incluant l'école du spectateur, des ateliers de pratique artistique, des résidences d'artistes dans les établissements, etc.) pourrait nécessiter une **loi d'orientation**, permettant d'éviter de trop gros écarts selon les territoires. Cela suppose des moyens financiers et humains pour que l'Etat retrouve un rôle d'impulsion, des facilités accordées aux enseignants mais aussi aux artistes, et une réelle volonté de partenariat territorial, dans la durée... Sur cette question, on a trop donné jusqu'alors du temps au temps : le temps est venu d'une réelle politique suivie, accompagnée de moyens à la hauteur des ambitions affichées dans les décrets d'attribution des deux ministères concernés.

François Deschamps

** Du nom des « Accords de Grenelle », qui furent signés en pleine crise de mai 1968 entre le gouvernement, des syndicats et des organisations patronales. Le nom de Grenelle est tiré du lieu où se négocièrent les accords, au ministère du Travail situé rue de Grenelle à Paris.*

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 116](#) (03/06/2007)

Enseignements artistiques : le temps, l'argent... et la pugnacité

Dans le projet de loi des finances 2007, il était indiqué qu'environ 28,5 millions d'euros du Ministère de la culture avaient vocation à être décentralisés auprès des collectivités territoriales pour les aider à financer les 36 conservatoires nationaux de région (CNR) et les 105 écoles nationales de musique et de danse (ENMD) soutenus jusqu'alors par l'Etat (mais avant tout par les communes). Dans son article 101 II, la loi du 13 août 2004 a en effet prévu de transférer aux Départements et aux Régions les crédits que l'Etat accorde actuellement aux communes pour le fonctionnement de ces établissements.

Ce transfert devait initialement s'effectuer avant le 31 décembre 2006 sous forme de conventions prenant appui sur les schémas départementaux de développement d'enseignement artistique d'une part, et sur les plans régionaux de développement des formations professionnelles. Toutefois, les délais sont apparus très serrés pour bon nombre de collectivités territoriales. Ainsi a-t-il été décidé, en accord avec la [DGCL](#), de reporter au 1^{er} septembre 2007 la date où devra être arrêté le montant des transferts de crédits, dans la perspective de leur inscription en loi de finances pour 2008.

Des délais incontournables

[La Gazette](#) du 1^{er} janvier 2007, dans le cadre d'un dossier sur « les grands enjeux pour 2007 » titrait (p.30) : « *Enseignements artistiques : les conseils généraux en retard* ». Certains Départements ont cru y voir une critique visant leur incapacité à mettre en œuvre cette loi dans le délai de deux ans demandé. Il n'y a aucune raison, cependant, qu'ils se sentent coupables de quoi que ce soit ! C'est le Ministère de la culture, en fixant un tel délai, sans consultation en amont avec l'[association des DAC des Départements](#), qui est fautif pour n'avoir pas pris la mesure d'un certain nombre d'éléments :

- les **priorités** essentielles des Départements découlant des nouvelles compétences issues de la loi du 13 août 2004 (voierie, collèges, social) ; dans le domaine culturel lui-même, des priorités autres avaient pu être retenues précédemment par les Départements (éducation artistique dans les collèges, culture et lien social, etc.) :

- le **contexte financier** incertain des Départements (ily a eu de grandes disparités dans l'accompagnement financier des DRAC pour aider les Départements à se doter d'un Chef de projet pour réaliser l'état des lieux et le schéma). Seule une petite *cellule-conseil* technique a été mise en place au niveau national (merci au valeureux Yvan Sytnik !), avec le lancement en grande pompe d'un [site internet](#) dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne nous renseigne pas sur l'état d'avancement et les contenus des schémas en cours.

- le **temps** que représente une telle démarche (recrutement d'un chargé de mission, réalisation d'un état des lieux exhaustif, analyse quantitative et qualitative, préconisations) :

d'une part dans la mesure où le pilotage d'un réseau départemental des écoles de musique préexistait parfois, mais souvent était à construire (faute par ex. de l'existence d'une ADDM),

d'autre part du fait qu'il s'agit d'une démarche devant être concertée avec de nombreux maires, présidents de communautés de communes, présidents et directeurs d'écoles de musique

(souvent associatives), voire fédérations de sociétés musicales ([CMF](#)). Vincent Bergeot, DAC du Département de la Loire, l'explique bien dans son [témoignage](#) : « *Il a fallu passer beaucoup de temps sur le terrain en relance, en explication sur la définition des termes (ex : pratiques collectives), en traitement des données* ». Et Pierre Piton (Département de la Charente) d'ajouter : « *Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions presser le mouvement. La réussite tient en grande part à la réussite de la concertation entre les acteurs; cette concertation demande du temps (...) Puisqu'il n'y a aucun avantage financier à attendre, la négociation politique est plus longue pour formaliser un réseau entre les trois écoles agréés* ».

Il est donc naturel que l'affaire n'ait pu avancer vite là où les Départements n'étaient jusqu'alors que peu (ou pas) engagés, techniquement et financièrement, dans ce secteur. Sans doute un écran de fumée a-t-il été provoqué (involontairement) par la présence des Départements qui disposaient d'une ADDM et ayant en général eu un rôle pionnier dans ce secteur, et par le fait que le Ministère se soit appuyé uniquement sur ces structures (c'est « son » réseau traditionnel) pour piloter la loi.

Des transferts de crédits problématiques

Les questions relatives aux transferts de crédits accordés aux conservatoires régionaux et ENMD n'étaient pas tranchées jusqu'alors, faute de clarté dans les clés de répartition entre Régions et Départements. Jusqu'alors, l'Etat restait très imprécis sur les modalités de ces transferts décrédités. Aujourd'hui, les DRAC semblent au contraire n'avoir qu'un souci, faire signer au plus vite des conventions administratives pour transférer ces crédits aux collectivités concernées.

En Rhône-Alpes, le DRAC a convoqué Région et Départements le 29 mars pour annoncer ce qui semble être une proposition nationale, et tester les réactions... La répartition aurait pour effet d'affecter **60 % à la Région** (eu égard à ses nouvelles compétences obligatoires en matière d'enseignement supérieur) et **40 % aux Départements**...

Pour Rhône-Alpes, les 1000 élèves en cycle professionnalisant ne représentent que 7,7% des 13 000 élèves des CNR et ENMD. Les Départements pensaient donc que la répartition serait au moins 50/50, comme cela avait été évoqué au départ par la DRAC. Pour le CNR d'Annecy par exemple, le transfert au Département ne serait plus de 90 000 €, mais de 74 800 €. Soit 15 200 € de moins...

Leur inquiétude ne s'arrête pas là. Le calcul est basé, non sur ce que l'Etat a réparti en 2006, mais sur la moyenne des aides de l'Etat des années 2002-2003-2004. D'où deux questions :

1) le coût des établissements a progressé depuis 2004 : quelle économie fait l'Etat sur le delta 2004-2007 ? Il convient d'obtenir du Gouvernement qu'il indique comment il compte utiliser ces crédits.

2) certains territoires avaient des ENMD qui durant cette période sont devenus CNR, ce qui a impliqué de nouvelles missions et des frais supplémentaires. Le mode de calcul est particulièrement pénalisant pour les collectivités concernées, qui ont l'impression de subir « une double peine ». Exemple avec le CNR d'Annecy : 213 000 € attendus de l'Etat en 2007, contre une somme moyenne de 187 000 € entre 2002 et 2004, soit 26 000 € qui passent à la trappe...

Pour ce qui concerne les **investissements** (aménagement, réhabilitations, extensions) des établissements aidés jusqu'alors par l'Etat, il semblerait qu'ils puissent continuer à bénéficier de crédits de l'Etat, par ex. par le biais des contrats de projet Etat-Région. Rien ne s'y oppose en tout cas

La Région a indiqué qu'elle ne pourrait pas assurer intégralement la compétence de l'enseignement professionnel d'un coup (5 M€ nécessaires en Rhône-Alpes, pour 1,37 transférés). Elle souhaiterait créer une instance de concertation informelle pour poursuivre le dialogue avec l'Etat, les Villes et les Départements. Au niveau financier, les Villes et agglomérations (ce sont elles qui assurent aujourd'hui la gouvernance de ces établissements) devront de toutes façons discuter avec la Région.

Certains Départements se sont d'ores et déjà engagés à continuer d'aider le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) par solidarité avec la Région.

Par ailleurs, les crédits qui vont être transférés aux Départements n'étant pas formellement « fléchés » sur les CNR et les ENMD, le DRAC est très soucieux de savoir si chaque Département compte restituer intégralement à ces établissements-là les crédits que va leur transférer l'Etat.

Oui, certes, bien sûr... Mais par ailleurs la réalisation des schémas a aussi suscité une grande attente des partenaires locaux (en particulier dans les petites communes), à laquelle il apparaît maintenant difficile de répondre favorablement, compte tenu du contexte budgétaire... Comme l'a indiqué un représentant du Département de la Drôme : *« La loi aurait pu être formidable... mais il lui manque cette bouffée d'oxygène qui aurait permis de construire un véritable schéma de développement »*.

Pour le reste, l'Etat, qui continuera à agréer les établissements et à légiférer sur les cadres d'emploi, dit vouloir rester présent dans le jeu, ce que les collectivités territoriales souhaitent de leur côté. J'en ai profité pour interpeller le DRAC, exprimant le souhait que ses agents viennent se rendre compte jusqu'en milieu rural ce qu'est la réalité de la construction d'un schéma d'enseignement artistique. Pas de chance, la Conseillère Musique a été promue à la Cité de la Musique, et son remplaçant n'est pas attendu avant six mois...

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 108](#) (02/04/2007)

Au Colloque d'Amiens, on a rêvé d'une généralisation de l'éducation artistique

Un colloque national "pour une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle des jeunes" était organisé les 23 et 24 novembre à la [Maison de la Culture d'Amiens](#) par [Amiens Métropole](#), la [Région Picardie](#), le [Département de la Somme](#) (voir sur ce site le schéma départemental de développement culturel destiné aux collèges), l'[Académie d'Amiens](#) et la [DRAC de Picardie](#). Il était animé par l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale ([ANRAT](#)).

Ce colloque a réuni des professionnels (artistes, enseignants et responsables culturels) et des décideurs en matière d'éducation artistique et culturelle des jeunes (recteurs, DRAC, responsables des collectivités et des directions centrales des ministères de l'Education nationale et de celui de la Culture). A partir de la présentation de cas concrets couvrant tous les champs artistiques, l'objectif était de montrer la faisabilité et l'importance du partenariat entre les collectivités, les ministères de l'Education nationale (Rectorat, IA) et de la Culture (DRAC).

Ayant été invité à participer à la table ronde conclusive, j'ai exprimé ce qui devaient être pour moi les conditions essentielles pour la mise en place d'une telle politique :

- Tout d'abord une vraie impulsion de l'Etat, pourquoi pas inscrite dans une loi, accompagnée d'engagements financiers pérennes permettant aux collectivités de franchir le pas pour celles qui ne se sont pas aujourd'hui lancées dans une telle politique. L'exemple des outils d'éducation à l'image mis en place par le CNC, tant en milieu scolaire (collège au cinéma, lycéens au cinéma, écoles et cinéma) que hors temps scolaire (un été au ciné-CinéVille), montre que le fait de tracer un cadre national et des références (même non obligatoires) est de nature à encourager des collectivités à s'engager.

- Au niveau des collectivités territoriales, il y a nécessité d'une impulsion des associations nationales d'élus, non seulement de la FNCC qui en a fait l'une de ses priorités, mais aussi des associations de présidents de Régions, Départements et intercommunalités ((ARF, ADF, ADCF), bien muettes sur ce sujet.

- Au niveau local, une volonté politique de l'Exécutif est déterminante, si l'on veut pouvoir monter de vrais dispositifs allant au-delà d'un programme administratif d'aide financière (politique de guichet).

C'est pourquoi, si cette politique doit bien sûr être accompagnée de moyens financiers d'intervention, la collectivité doit aussi de se doter en interne des compétences et savoirs faire nécessaires, permettant d'aider les enseignants à qualifier, suivre et évaluer les projets.

Cette politique d'éducation artistique et culturelle doit nécessairement s'articuler

- avec une politique d'aide à la création, car sans artistes et professionnels demain sur les territoires (en particulier sur les territoires ruraux), ce n'est même pas la peine de penser « éducation artistique ».
- avec une politique d'aide à la diffusion artistique dans une optique d'aménagement du territoire. Sans un soutien au réseau (souvent fragile) des petites salles de cinéma et de théâtre, ou des centres culturels de proximité, inutile aussi de vouloir essayer de développer une politique d'éducation artistique auprès des jeunes.

[Emmanuel Wallon](#), en conclusion, a pensé que l'on devait cesser d'opposer :

- l'expérimentation et l'obligation ;
- la sensibilité et la connaissance ;
- le projet et le territoire (sur chaque territoire, il doit y avoir pluralité de projets, mais pas de territoire sans projets) ;
- la décentralisation et la cohésion (faire confiance aux collectivités dans l'utilisation des ressources financières) ;
- le partenariat (dans un établissement scolaire, une ville) et le pilotage (au niveau départemental, régional, national).

Faisant suite à Alain Brunsvick (inspecteur général du théâtre à la DMDTS) qui a déclaré que le mouvement d'extension de la phase expérimentale était « très lent », Emmanuel Wallon a estimé qu'en regard du consensus de l'ensemble des partis semblant exister aujourd'hui sur les objectifs d'une politique d'éducation artistique des jeunes (à défaut des modalités pour y arriver), on se trouvait devant une possibilité historique de l'Etat de redéfinir sa place en la matière : si la généralisation est réellement souhaitée, il y a nécessité d'une **inscription dans les programmes nationaux** de l'Education nationale, même si cela bouscule la question des volumes horaires dans chaque cycle. En outre, pour qu'il y ait une affectation claire de ressources, il y a nécessité d'une **loi de programmation budgétaire**. En outre, le constat qu'il y a une relative coïncidence entre les disparités géographiques et sociales devrait pousser à porter les efforts de façon plus importante en direction des zones rurales et péri-urbaines.

Puissent ces propositions concrètes (au-delà d'un consensus sur les objectifs) trouver le plus grand écho possible en cette période électorale qui s'annonce...

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du réseau Culture n° 90](#) (27.11.2006)

Ecoles de musique : des lieux qui nous mettent dans tous nos états !

Le passage obligé de tout schéma est l'incontournable " **état des lieux** ", sans lequel on bâtirait sur du vent, avec de fortes chances d'être déjà contesté sur les postulats de base.

Cet état des lieux est destiné à mieux connaître " la réalité du terrain ", de le rendre lisible et d'aboutir à un " diagnostic partagé " avec tous les acteurs concernés, avant d'envisager quelque évolution que ce soit. Ainsi il permet par exemple comprendre :

- que l'enseignement de la musique en France est sans commune mesure avec celui de l'enseignement de la danse et du théâtre ;
- que le nombre des écoles associatives est prépondérant par rapport à celui des écoles territoriales en gestion directe ;
- que les budgets cumulés des établissements (près de 11 M€ dans mon département) font de ces enseignements non seulement une activité artistique mais aussi une activité économique ;
- qu'en terme d'emplois, l'écart entre le nombre de postes occupés et celui des enseignants employés (beaucoup plus faible) montre que ces enseignants ont souvent plusieurs contrats de travail et se dispersent dans plusieurs établissements, parfois éloignés.
- qu'il existe des différenciations dans la couverture du territoire (le taux d'élèves pour 1000 habitants est parlant à cet égard, dans une échelle de 2 à 34 pour 1000 par canton dans mon département), dans l'offre des familles instrumentales proposées, la nature des projets d'établissements (quand il en existe un..), le nombre et la qualification des enseignants, le budget de l'établissement, le coût à la charge des familles...

Un état des lieux, cela peut paraître simple à faire : un questionnaire aux établissements concernés, une compilation des réponses et hop, le tour est joué ! Hélas, ce serait trop facile...

D'abord, de quels renseignements a-t-on besoin ? Du maximum, bien sûr... mais un questionnaire trop lourd, ou considéré comme trop indiscret (connaître l'âge des enseignants donne pourtant des outils pour pouvoir imaginer des plans de formation) risque de ne pas être correctement rempli (en particulier par les écoles associatives), faussant alors les résultats globaux. Le rôle de l'établissement dans les musiques amplifiées, l'intervention en milieu scolaire, l'ouverture aux handicapés sont des questions qui sont loin d'être superflues. Tout comme le nombre d'élèves par cycle et le taux d'abandon...

Quel équilibre trouver entre les contraintes de temps et la précision des éléments à rechercher ? Se contente-t-on par exemple du recensement de 1999 pour connaître la population communale, ou prend-on en compte les recensements communaux complémentaires et ultérieurs ?

Ensuite, la sémantique et la question des frontières sont redoutables : Qu'entend-t-on par danse (inclut-elle le hip hop ?), par musiques actuelles ? par atelier et pratique collective ? Et par jeune ? se contente-t-on des moins de 18 ans ? les jeunes collégiens sont moins « captifs » que les enfants de primaire et ne devraient peut-être pas être assimilés à eux (le temps de transport scolaire, le rythme scolaire du lycée...expliquent en partie ce phénomène) ; les grands adolescents, quant à eux, devraient presque être considérés comme de jeunes adultes...

Après se pose la question de l'agrégation des résultats : la réalise-t-on par canton (mais c'est ridicule dans les grandes villes) ? par intercommunalité (mais il n'y en pas partout, et encore moins dotés de la compétence culturelle) ? par arrondissement ? Et puis, comment expliquer au conseiller général concerné que sur la carte des enseignements artistiques, son canton est resté en blanc, alors qu'il sait que des enfants de ce territoire vont à l'école de musique du chef-lieu de canton voisin ? ou qu'il existe une petite école liée à l'Harmonie locale, mais qui n'a pas été prise en compte car elle n'a pas voulu renvoyer le questionnaire...

L'interprétation des chiffres obtenus n'est pas sans poser, lui aussi, de multiples problèmes : On sait que si une école n'a pas de batterie, il y aura moins d'enfants qui s'engageront dans l'enseignement de la batterie, car l'offre structure en partie la demande. On sait aussi que le choix d'apprendre le piano n'est que rarement le choix de l'enfant, mais le plus souvent celui de ses parents...

L'état des lieux, pour autant qu'il se voudrait neutre et objectif, est donc la résultante de choix méthodologiques initiaux ... ou *a contrario* d'un manque de réflexion préalable sur les questions à poser ou à ne pas poser et sur l'interprétation des résultats. La perfection n'étant pas de ce monde, il ne faut pas avoir peur d'aller ensuite affronter la réaction des acteurs concernés. Car l'intérêt d'un schéma réside autant dans la démarche de concertation propre à entraîner des changements, que dans les chiffres et les cartes, aussi utiles soient-ils.

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 81](#) (26/09/2006)

Départements : alors, ce schéma ?

Le CNFPT organisait les 30 janvier et 1^{er} février à Dunkerque un colloque national sur **les enseignements artistiques**. Outre bon nombre de directeurs de CNR, d'écoles de musique et de danse, d'ADDM ou d'ARAM, quelques cadres pédagogiques du CNFPT et directeurs adjoints de DRAC étaient présents. On y a rencontré surtout beaucoup de DAC de Villes, d'Agglos et de Départements (une douzaine de Départements représentés).

Etendus par la loi du 13 août 2004, les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques (SDEA) interviennent dans un contexte de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques, sans que soit prévu de mécanisme de péréquation particulier entre les Départements. C'est un domaine où les compétences sont partagées et les financements croisés. Onze schémas existeraient déjà, 82 états des lieux seraient en cours.

Côté brouillard (et il y en a eu sur Dunkerque, au sens propre), on connaît **les difficultés** qui attendent les Départements :

- la situation budgétaire de ceux-ci, dans le contexte d'une grave crise des finances publiques : « les conseils généraux ont beaucoup d'autres fers aux feux et n'ont pas la tête à ça », estime Marie-Thérèse François Poncet (FNCC)
- leur méfiance ou leur non-volontarisme en faveur du développement des intercommunalités (pour certains tout du moins) ;
- la prudence des conseillers généraux (qui sont des maires le plus souvent), réticents à des changements risquant de créer des résistances et des récriminations ; d'autant que le Département restera toujours le plus petit financeur des établissements d'enseignement artistique spécialisé (EEAS) ;
- la frilosité ou le découragement des élus locaux face au rapport entre le coût et le nombre d'usagers d'une école de musique et de danse (plus élevé que pour une bibliothèque), et du ratio de dépense par enfant de cette école en regard de l'ensemble des enfants scolarisés ; ce qui pose la question plus générale de l'évolution de l'enseignement artistique dans l'avenir.
- les délais imposés par la loi du 13 août 2004, prévoyant que les schémas doivent être réalisés au 31 décembre 2006 ;
- les entraves mises parfois par l'Education nationale, ou le manque de collaboration d'enseignants en ce qui concerne les modalités d'intervention artistique en milieu scolaire.

Les schémas seront parfois très **transversaux**, d'abord dans les disciplines couvertes (musique, danse, théâtre, mais aussi marionnettes et arts du cirque, voire les arts plastiques) car il y a aujourd'hui une réalité du croisement des arts, des missions des enseignants, des esthétiques ; ensuite dans leur dimension stratégique (fonction éducative, d'aménagement du territoire, sociale...).

On sait que tous ces schémas auront en commun le plan suivant : 1- un état des lieux (connaissance de l'existant et des besoins) ; 2 – la détermination de priorités (communes ou complémentaires à celles des autres partenaires) ; 3 – un programme et des modalités d'actions. Le schéma pourra se présenter en fait comme une charte d'objectifs, prévoir des expérimentations.

Mais il s'agit avant tout d'initier une vaste démarche de concertation afin de chercher à mieux travailler ensemble, d'abord avec les acteurs eux-mêmes (établissements, intervenants associatifs), avec les communes et leurs regroupements (ce sont les principaux financeurs),

enfin avec la Région (en ce qui concerne les cycles professionnels et la formation professionnelle des enseignants et des Dumistes).

La distance « sociale » qu'ont encore beaucoup de gens vis-à-vis des EEAS, la demande de nouvelles pratiques (musiques actuelles, danses urbaines, etc), le soutien aux structures de pratiques amateur et l'inscription dans la vie culturelle de la cité... sont autant de questions qui doivent interroger le fonctionnement actuel de certains EEAS, qui doivent se réformer en interne et apprendre à développer les mutualisations et les passerelles nécessaires avec d'autres partenaires. Cela pourra avoir à terme des conséquences sur les métiers (quid des professeurs-animateurs ?).

C'est moins un rôle de « chef de file » que de producteur délégué (celui qui rassemble les données et agit au nom des autres) que le Département se voit confier. « Si les collectivités ne s'emparent pas clairement des compétences transférées, c'est l'Etat qui se repositionnera comme arbitre », a prédit le directeur général du CNFPT, Jacques Charlot.

Le rôle du DAC est important dans cette période, pour sensibiliser ses élus sur les enjeux et les orienter sur les stratégies à suivre, dans une démarche prospective. Car « cela nécessite une vraie réflexion politique, et il faudra aux élus du courage politique, en sachant expliquer pourquoi ils font tel ou tel choix », a affirmé Marie-Thérèse François Poncet.

En conclusion, ces propos entendus au colloque :

« Bon, il faut y aller. Il est même un peu tard. »

« On en est aux débuts. Rendez-vous dans 10 ans ! ».

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 53](#) (06/02/2006)

L'éducation artistique et culturelle, un enjeu majeur pour l'avenir

Les plasticiens et comédiens qui viennent partager leur travail avec des élèves de quartiers difficiles ne sont pas surpris par l'explosion récente de violences. Nathaniel Herzberg, dans un article du *Monde* du 13 novembre 2005, interroge des artistes qui animent des ateliers en Seine-Saint-Denis « auprès de jeunes persuadés qu'on ne les aime pas ».

Tel le metteur en scène Bernard Bloch, dont la compagnie présentait en 2004 aux lycéens du Blanc-Mesnil, « en pleine polémique sur Dieudonné et la concurrence victimaire », le spectacle *Haïm à la vie*, conçue à partir des témoignages de juifs allemands et autrichiens ayant vécu la montée du nazisme (Wiesenthal, Bettelheim, Kraisky). Il raconte : « Les profs avaient peur. Il y a eu 10 mn de flottement, et puis on est entré dans le travail par la lecture de deux scènes. La couche de méfiance a été effacée comme de la poussière. Ils ont découvert que ces vieux guetteurs du siècle se posaient les mêmes problèmes qu'eux : la religion, l'identité, le poids des préjugés ». Et d'expliquer qu'ainsi ces jeunes ne tomberont peut-être pas dans la haine : « Non pas grâce au discours, mais grâce au petit déplacement poétique. Et au travail ».

« Sauf que le vrai besoin, poursuit-il, ce serait de multiplier les interventions par 100. Généraliser. Pourquoi ? Parce que l'art est la chose la plus efficace. »

L'[ANRAT](#) a pris l'initiative, en partenariat avec la Maison de la Culture de Loire-Atlantique (MCLA) et cinq associations départementales de théâtre-éducation des Pays de la Loire, de réunir les 11 et 12 novembre dernier à Nantes des Assises nationales de l'éducation artistique (théâtre/spectacle vivant) avec pour mot d'ordre : "inventons l'avenir !". Cette association a fait **dix propositions**, correspondant aux cinq commissions :

La question du partenariat :

- 1) Relance effective et budgétée des classes à PAC dans le 1^{er} ou le 2^{ème} degré avec priorité absolue donnée aux ZEP et aux enseignements professionnels.
- 2) Application de la TVA à 5,5% au lieu de 19,6 % sur les interventions d'artistes en milieu scolaire : intervenir dans les classes est un travail de nature artistique.

Les territoires

- 3) Développement de pôles de ressources territoriaux coordonnant les structures éducatives, pédagogiques et culturelles.
- 4) Création d'instances de coordination locales, départementales et régionales pour le pilotage des projets partenariaux sur le territoire.

Les rencontres internationales des jeunes

- 5) Mise en place d'un pôle national de ressources internationales dans le domaine théâtre/éducation (conformément à la circulaire interministérielle du 3 janvier 2005).
- 6) Favoriser les passerelles entre la pratique des langues et les activités théâtrales, par la mise en place d'un cursus obligatoire de pratique des arts vivants dans chaque IUFM.

Les formations

- 7) Mise en place en région de stages longs, conjoints, hors temps-scolaire, de réalisation et d'analyse théâtrales.

8) Dans le cadre de la LOFF, organiser dans toutes les régions des formations conjointes de cadres de la culture et de l'éducation.

Les projets artistiques et les apprentissages fondamentaux

9) Inscrire l'éducation artistique et culturelle dans le socle commun des connaissances.

10) Donner à chaque élève la possibilité de participer à un projet partenarial d'éducation artistique à chaque palier de sa scolarité.

Le Ministre de la culture, venu pour « écouter et recevoir ces propositions » a indiqué, lors de ces Assises, que 29 M€ étaient inscrits au projet de loi de finances 2006 pour accompagner la mise en œuvre du Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle. Les moyens alloués aux structures artistiques et culturelles subventionnées, afin qu'elles puissent présenter un projet d'action éducative dès 2006, devraient être également revus à la hausse.

Les propositions détaillées, les interventions et les comptes-rendus des 5 commissions seront bientôt mis en ligne sur le site de l'[ANRAT](#).

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 42](#) (21/11/2005)

Enseignements artistiques : ira-t-on vers des politiques lisibles ?

Il y a quinze jours, Richard Lagrange, le DRAC Rhône-Alpes, faisant suite à la recommandation du ministre de la culture, réunissait les responsables culturels régionaux et départementaux de Rhône-Alpes au sujet de l'application des deux articles de la loi du 13 août 2004 relatifs aux enseignements artistiques.

Concertation et financement

Le moins que l'on puisse dire est que l'ambiance était quelque peu morose. Le DRAC et la représentante du ministère (Catherine Giffard) étaient plutôt sur la défensive. Plusieurs fois ils indiquèrent que les projets de texte avaient bien fait l'objet d'une concertation préalable avec les associations d'élus (ARF, ADF, AMG VF et AMF), alors que les élus locaux se plaignaient dans le même temps d'avoir été mis un peu trop devant le fait accompli. Il faut dire qu'ils s'inquiètent des conséquences financières de ces transferts, qu'il s'agisse de la Région, au regard des établissements assurant un cycle professionnel (11 en Rhône-Alpes), que des Départements.

Car même si ces transferts se font à l'euro près, les questions d'inégalité territoriale et de l'offre artistique (" le paysage n'est pas rationnel ", a reconnu Richard Lagrange) leur promettent des lendemains difficiles. Et puis, sauf à reproduire l'existant, le calendrier est serré.

Lire la suite...

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 35](#) (03/10/2005)

Loi sur les enseignements artistiques : des questionnements

La récente loi sur la décentralisation culturelle concernant les enseignements artistiques peut-elle être une opportunité pour innover : en matière de collaborations territoriales, dans la prise en compte d'une offre de formation plus diversifiée et en direction d'une population plus large que celle de l'enseignement initial ?

Peut-on, à partir du nouveau contexte que crée cette loi, faire en sorte que cessent les oppositions culture / éducation populaire, ou : approche esthétique / approche pédagogique ?

C'est pour tenter de répondre à cette double question que le Pôle culture de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) avait pris l'initiative de faire travailler à la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, le 15 juillet, un groupe de travail composé de représentants des ministères de la culture et de Jeunesse et Sports, d'élus (FNCC), de DAC, de directeurs de conservatoires, d'universitaires, et de représentants d'associations (MJC, etc.).

Sur le premier point, le ministère de la culture (Catherine Giffard) a rappelé que les textes donnaient en fait force de loi à des évolutions qui étaient déjà en œuvre. Si la loi définit les missions des établissements d'enseignement spécialisé publics, ses conséquences touchent aussi les associations privées exerçant des missions analogues, qui ne devaient pas être laissées au bord du chemin. Autre conséquence induite par les schémas départementaux d'enseignement artistique, une nouvelle logique d'aménagement territorial impliquant de la concertation, sortant de la logique bilatérale traditionnelle de chaque collectivité face à l'Etat. Sur les délais de réalisation du schéma, jugés trop courts, il a été indiqué que le schéma devait surtout définir des orientations sur les dix ans à venir, au même titre qu'une charte d'objectif.

Yvan Sytnik (cellule-conseil du ministère) a défini ces schémas comme des outils porteurs de valeurs : mise en réseau, mutualisation, renforcement de la qualité, création d'une offre de proximité, avec des conséquences en terme d'intercommunalité, d'emploi (des temps plus complets pour les enseignants), et l'ouverture à d'autres partenaires (établissements scolaires, compagnies). Aux 24 schémas préexistants avant la loi (dont 5 danse et 1 théâtre), il faut adjoindre aujourd'hui 17 Départements en cours de définition d'un schéma, soit un total de 41 Départements.

Guy Dumélie (FNCC) a estimé que ce chantier durerait une génération, et a pointé trois difficultés :

- les acteurs concernés sont très différents,
- les élus locaux (en particulier des petites communes), plus à l'aise sur la question des équipements, sont peu habitués encore à construire sur le terrain des politiques culturelles prenant en compte les besoins exprimés ou ressentis ;
- la perspective des conséquences financières inflationnistes des schémas (extension à la danse et au théâtre), peut provoquer une certaine frilosité des élus (locaux et départementaux).

J'ai pour ma part indiqué le caractère politique (et non seulement technique) de la loi, qui attribue au Département une fonction de chef de file, en lui demandant de trouver avec les élus locaux les consensus nécessaires à l'opérationnalité du schéma. J'ai noté que deux éléments étaient de nature à freiner le processus :

- 1 - le contexte budgétaire actuel des Départements. En outre, contrairement à ce qui s'était passé à l'occasion de la décentralisation des BDP, il n'y a aujourd'hui de la part de l'Etat aucun encouragement par le biais d'un accompagnement financier particulier.
- 2 - la grande sensibilité de ce dossier. Nous sommes dans le paradoxe suivant : les présidents d'associations gestionnaires d'écoles de musique, revendiquant un nombre élevé d'inscrits, même s'ils sont pour le statu quo, sont très écoutés de leurs conseillers généraux ; les mêmes élus pouvant par ailleurs se plaindre du poids de cet investissement public qui ne profite qu'à un nombre trop restreint de bénéficiaires.

J'ai enfin précisé qu'il fallait être au clair sur deux points avant d'entamer des concertations territoriales : avec qui mettre en œuvre ce schéma (c'est-à-dire qui assure des fonctions de service public de l'enseignement spécialisé) et à quelle échelle (quel est le territoire pertinent pour une politique locale en ce domaine, quel est le degré de mise en œuvre de l'intercommunalité).

Sur la deuxième question posée au départ, peu de réponses, mais des remises en cause du sens de ces deux articles de loi : « Entre le mythe de l'éducation populaire et ces deux articles de loi qui n'offrent qu'un outil technocratique, quelle est la place de l'initiative citoyenne ? » ou « le désordre girondin actuel n'est-il pas meilleur qu'un nouvel ordre jacobin décentralisé ? ». En d'autres termes, l'entrée par les politiques publiques est-elle la bonne ? Connaissant les limites des écoles de musique par rapport au volume de la population concernée, n'est-il pas prioritaire d'encourager en priorité d'autres pans de politique culturelle (l'éducation artistique en milieu scolaire, par ex.) ?

Des questions, toujours des questions... il y en eût d'autres... et une suite prévue dans le cadre d'une prochaine rencontre en janvier 2006

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 28](#) (28/07/2005)

Du côté des schémas départementaux d'enseignement artistique

Le décret portant création des diplômes nationaux d'orientation professionnelle (DNOP) va être transmis en juin au Conseil d'Etat, et on peut donc espérer sa sortie avant la fin de la année scolaire. En revanche, le décret devant déterminer les différentes catégories d'établissement (en fonction des spécialités enseignées, des cursus et du rayonnement territorial) doit être soumis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) le 19 octobre prochain seulement, avant avis du Conseil d'Etat. Il ne faut donc pas espérer sa sortie avant décembre 2005 ou janvier 2006.

Cela n'a pas empêché le ministère de la culture de demander aux Préfets, dans une circulaire qui leur a été adressé le 22 avril, de veiller à la mise en œuvre des schémas départementaux d'enseignement artistique, que les Départements doivent adopter dans les deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004. Ce qui n'est pas une mince affaire car tous les niveaux de collectivités sont concernés et la garantie du succès de ces schémas réside pour une part dans leur capacité à collaborer ensemble.

S'y ajoute le fait que ces schémas doivent prendre en compte, non seulement la musique mais aussi l'enseignement de la danse (où un diplôme d'Etat existe depuis la loi du 10 juillet 1989 et l'arrêté du 11 avril 1995) et du théâtre (le diplôme d'Etat vient seulement d'être créé par [décret](#) le 3 janvier 2005). Pour mémoire enfin, il n'y a pas à ce jour de diplôme d'Etat pour enseigner les arts de la rue et de la piste.

Comment vont se positionner les Départements ? Ils vont devoir se réorganiser et élaborer des stratégies de politique publique : soit être prudents et gérer le statu quo, soit élaborer des perspectives et se projeter dans le temps. Les schémas départementaux dépendront aussi du poids de certaines fédérations musicales (gérant harmonies et batteries-fanfaires) quand elles font écran à la création d'établissements publics d'enseignement artistique ; leur chance de réussite dépendra aussi de l'état de développement de l'intercommunalité (puissant élément pour favoriser des écoles de musique fortes et cohérentes).

Par ailleurs, la finalité de ces schémas ne se résume pas au recensement de l'offre d'enseignement artistique, mais au développement d'une vie artistique locale riche de pratiques artistiques variées. Ce qui renvoie aux missions artistiques et territoriales des établissements d'enseignement artistique, ainsi qu'à l'évolution des métiers et à la formation de leurs enseignants.

Toutes ces questions seront débattues les 22 et 23 novembre 2005 à Dunkerque, lors d'un colloque national sur les enjeux de ces schémas, à l'initiative du CNFPT qui a constitué la semaine dernière un comité de pilotage en vue de le préparer.

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 21](#) (30/05/2005)

Un beau plaidoyer en faveur du droit à l'art et la culture pour les enfants

Jean-Gabriel Carasso, fort de son expérience d'homme de théâtre et vieux baroudeur de la cause de l'éducation artistique (il a dirigé pendant 12 ans l'ANRAT, l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale), a eu raison de prendre la plume pour écrire ce *Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle*, sous-titre d'un ouvrage de 120 pages préfacé par Robin Renucci.

Enrageant d'observer, après 50 années d'efforts, la valse hésitation des pouvoirs publics (" tantôt je relance, tantôt j'étouffe les initiatives d'éducation artistique et culturelle"), il rappelle les étapes de ce combat collectif et le paradoxe de la situation actuelle : une perception de l'importance de la chose, mais son caractère toujours aussi marginal et fragile, à mettre en lien avec la résistance de l'Education nationale (" cachons ces corps et ces émotions que nous ne saurions voir " !).

Lire la suite...

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 18](#) (11/05/2005)

Schémas départementaux d'enseignement artistique : des infos et des questions

Plus de 50 personnes, représentant une trentaine de conseils généraux et d'ADDM, ont assisté le 3 Février à la Maison des pays de Savoie à une Journée d'information organisée par " Culture et Départements " sur les schémas départementaux d'enseignement artistique, qui doivent être mis en place d'ici deux ans dans tous les départements, en application de la loi du 13 août 2004.

L'esprit de la loi ne se résume pas à un transfert, mais plutôt à une nouvelle répartition de compétences entre les communes (chargé de l'enseignement initial et de l'éducation artistique en milieu scolaire), les départements (chargés de la structuration de l'enseignement musical à l'échelle départementale), les régions (chargés des cycles professionnels initiaux), et l'Etat (chargé du classement des établissements, de la formation des enseignants, et de l'évaluation du fonctionnement des établissements).

Lire la suite...

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n°6](#) (12/02/2005)

Des schémas et des profs

La loi du 13 août relative aux **schémas départementaux de développement des enseignements artistiques** indique que l'objectif à atteindre consiste à réaliser ces schémas, sans toutefois déterminer les moyens pour atteindre ledit objectif. Cependant, trois décrets devant être pris en Conseil d'Etat devraient être pris d'ici le mois de juin :

- l'un déterminera **trois catégories d'établissements** d'enseignement artistique, en fonction des spécialités enseignées, des cursus et du rayonnement territorial.
- un autre portera sur la création du **diplôme national de fin de cycle d'enseignement professionnel initial** (DNEPI) qui remplacera les actuels diplômes (DEM, DET, DEC). Il indiquera également les modalités de coopération inter-établissements.
- Un troisième décret établira les **modalités des transferts de crédits**, au vu des schémas établis et au travers de conventions, outils permettant de respecter un principe général et d'y apporter éventuellement des clauses particulières aux territoires.

Lire la suite...

François Deschamps

Publié sur la [Lettre d'info du Réseau Culture n° 4](#) (28/01/2005)